La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXVIII. MONTREAL, BAS-CANADA, MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1855. No. 23.

PLACEMENT AVANTAGEUX.

SERONT VENDUS e constitut, dans le cour de l'été prochain, environ

150 LOTS

propres à construction, en cette ville, dans une position des plus avantageuses pour des résidences privées.

Ces lots se trouvent situés sur les rues Ste. Catherine et Amberst déjà ouvertes, et sur la prolongation projetée des rues Mignonne, St. Nicholas Tolentin et Sherbrooke ; ces rues doivent être prolongées très-prochainement.

Ces lots, par leur position très-rapprochée de divers établissements publics, et leur proximité des dépôts que va faire construire immédiatement la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, méritent l'attention des spéculateurs ou des personnes qui voudraient s'assurer une résidence commode.

Le canal projeté et dont l'exécution ne peut être retardée longtemps, traverse la propriété aussi offerte en vente dans toute sa longueur, et donnera aux lots achetés une valeur incalculable.

Pour le plan et les conditions, s'adresser à

J. E. BELLE, Ecr., N. P.
Rue St. Lambert, ou aux soussignés,
J. H. TERROUX,
F. St. JEAN.

2 déc.

ROBES DE BUFFLES,

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS

30 00 ROBES DE BUFFLES,
Prime No. 1
E. & V. HUDON.

Montréal, 10 oct—m

AVIS.

LE Soussigné averti les gentilshommes de cette ville, qu'il donne des LEÇONS DE MUSIQUE VOCALE, tous les jours, à toute heure, ainsi que le soir depuis six heures jusqu'à huit ; et qu'il se rendra à domicile ou attendra les élèves à sa résidence, No. 21, rue St. Laurent.

O. E. CHATILLON,
11 sept Professeur de Musique.

A VENDRE,

CETTE MAISON de prix comme place d'affaires et résidence, aussi ce beau lot à bâtir faisant front sur la grande rue de la belle ville de St. Hyacinthe. C'est pour les marchands un avantage comme il s'en présente rarement, vû qu'on peut, en cet endroit, faire des affaires considérables et importantes.

Termes de paiement, 1/5 comptant, le reste en quatre paiements annuels avec intérêt.

Si cette propriété n'a pas été vendue au 15 août prochain, on la vendra ce jour-là par encan public, à 11 heures A. M.

Pour autres informations, s'adresser au propriétaire,

PETER SUTHERLAND.
28 juil

BEAUCHEMIN & PAYETTE,
LIBRAIRES,
No. 6, Rue St. Vincent.

LES Soussignés ont transporté leur Librairie au No. 6, rue St. Vincent, ancienne maison qu'ils ont occupé comme atelier de relieure.

26 juil

THE SECURITY
MUTUAL LIFE ASSURANCE SOCIETY,
Rue Charles, No. 3, Quarré St. James,
LONDRES.

Incorporer par Acte du Parlement.

DIRECTEURS ;
Samuel Ashbury, Ecr.,
Révd. J. Bartlett, M. A.,
Louis Berenhart, Ecr.,
J. Stirling Coyne, Ecr.,
Richard Greer, Ecr.,
Joseph J. Reed, Ecr.,
Richard Wild, Ecr.
Henry Salter, Ecr, Directeur-Gérant.

BRANCHE CANADIENNE.

RÉFÉRANCES :
Alexander Campbell, Ecr.
W. G. Hinds, Ecr.
Wm. Wilson, Ecr.
John R. Forsyth, Ecr.
John Watkins, Ecr.
James A. Henderson, Ecr
Gérant et Agent Général pour le Canada :
Granville Moyle, Ecr.
Bureau—King Street, Kingston.

Un avantage est attaché à cette Société, c'est un fonds de premiums au montant de £10,000 en Canada.

En addition à l'assurance ordinaire sur la vie et rente annuelle, cette Compagnie assure les personnes malades et délicates ; aussi assurance contre les accidents de chemins de fer et les dangers sur l'eau, &c., &c.

Cette Société étant purement mutuelle, tous les profits reviennent aux membres.

Gérant et Agent dans le Bas-Canada :
Joseph Whyddon, Ecr.
Bureau, à Montréal—No. 18, Grand'rue St. Jacques.—6 oct—a

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU,—ATHENÆUM.

Bureau Principal, 30, Sackville Street, Londres.

Incorporée par Acte du Parlement.

CAPITAL DEUX MILLIONS STERLING.

Président du Bureau à Londres :
Le Très-Hon. Comte de Glengall.

Rev. J. Bartlett, M. A	John Hardy, Ecr.,
W. Bulkeley, Hughes, Ecr., M. P.,	Henry Harriss, Ecr.,
	Wm Howard, Ecr
Cept. R. D. Lancaster, R. N.,	Carrington Jones, Ecr.
	Joseph J. Reed, Ecr.
Samuel Ashbury, Ecr.	Henry Sutton, Ecr.
Fred. R. Beeston, Ecr	Richard Wild, Ecr
J. Stirling Coyne, Ecr	

Directeur—Henry Salter, Ecr.

BUREAU EN CANADA—KINGSTON.

DIRECTEURS :
Alexr. Campbell, Ecr.,
William G. Hinds, Ecr.,
John Watkins, Ecr.,
John R. Forsyth, Ecr.,
William Wilson, Ecr.
Gérant pour le Canada—Granville Moyle, Ecr.
Agent pour les Etats-Unis.
F. R. Starr, Ecr., Philadelphie, (ci-devant de Montréal.)
Surintendant des Agences, C. E.
Joseph Whyddon, Ecr.,

Un Bureau de Directeurs pour Montréal sera bientôt formé.

Les pertes sont promptement arrangées sans référance au bureau à Londres.

Bureau à Montréal—No. 18, Grande rue St. Jacques.—6 oct.

AUX INSTITUTEURS.

ON demande pour la paroisse St. Polycarpe, comté de Soulanges, QUATRE INSTITUTEURS munis de diplômes; des hommes mariés seront préférés. S'adresser au soussigné.

F. O. RANGER,
St. Polycarpe, 5 mai Sec. Trés.

Perdu,

SAMEDI soir, le 3 courant, une porte-monnaie contenant à peudrès $15. Celui qui le rapportera à ce bureau, sera libéralement récompensé.

7 nov—tip

CHAMPAGNE.

LE Soussigné vient de recevoir une nouvelle importation de CHAMPAGNE.

Les capsules et les bouchons sont estempés "LELEGARD & Cie."

Au Commerce.—Le but du Soussigné étant de fournir ce champagne AU COMMERCE, un crédit libéral sera donné sur papier approuvé.

J. C. ROBILLARD,
10 oct. No. 106. rue St. Paul.

10,000 livres de Cire blanche.

Comme la CIRE BLANCHE coûte plus cher en hiver qu'en été [parce qu'il est impossible de blanchir la cire en hiver] les FABRIQUES et les MARCHANDS qui désirent faire UNE PROVISION DE CIRE d'ici au printemps, sont priés d'envoyer leurs ordres au Soussigné qui est prêt à contracter pour 10 à 20,000 livres de CIRE BLANCHE qu'on trouvera toujours LA PLUS PURE, LA PLUS FACILE A TRAVAILLER POUR FAIRE DES CIERGES

J. C. Robillard,
No. 106, rue St. Paul.
Montréal, 3 oct.

Aux Secretaires-Tresoriers des Municipalités.

ON trouvera, à la LIBRAIRIE des Soussignés, des **Roles d'Evaluation** et des **Roles de Perception** en vertu de la NOUVELLE LOI DES MUNICIPALITÉS et des CHEMINS.—Aussi : un grand Assortimen de **Registres.**

BEAUCHEMIN & PAYETT E.
Montréal, 10 sept—si

A VENDRE OU A LOUER,
Possession donnée immédiatement.

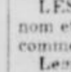

Une grande maison en pierre à deux étages avec un verger située près des moulins et de l'hôtel du major Campbell, à la montagne de St. Hilaire.

Pour les conditions, s'adresser au
Dr. BROUSSEAU.
Belœil, 7 nov—j

Formation de Société.

LES Soussignés sont entrés en société sous les nom et raison de O. & I. PROULX, et faisant le commerce à la Pointe-Lévi, vis-à-vis Québec.

Leur maison s'étendra aux différentes branches du commerce : ils vendront aussi à commission, les marchandises qui leur seront confiées.

O. PROULX.
I. PROULX.
7 nov—ti

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
DU
COMTE DE MONTREAL.

Cette Compagnie fait savoir qu'elle assure les propriétés des cultivateurs, d'autres propriétés isolées, dans tout le Bas-Canada, à cinq chelins par cent louis pour trois ans. Quoique en opération depuis moins de trois ans, le montant assuré excède maintenant $650,000.

Les directeurs soussignés invitent en conséquence les cultivateurs et autres personnes qui ont des propriétés isolées (car la compagnie n'en assure pas d'autres) à patroniser un établissement pour les propriétaires de la campagnes, et à ne pas différer plus longtemps à assurer leurs propriétés dans une Compagnie qui assure à si bon marché et qui mérite à tout égard leur confiance.

Edouard Quin, président de la Longue-Pointe		
Jos. Laporte	"	Pointe-aux-Trembles
Wm. MacDonald	"	Lachine
P. E. Leclerc	"	St. Hyacinthe
John Dods	"	Petite Côte
E. Hudon	"	Montréal
Louis Boyer	"	"
J. O. A. Turgeon	"	Terrebonne
E. Prud'homme	"	Côteau St. Pierre.

P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire.
3 nov—m

MOUNTAIN HILL HOUSE.

HOTEL DE LA COTE LAMONTAGNE,
RUE LAMONTAGNE, No. 5,
BASSE VILLE QUEBEC.

LE Soussigné informe ses amis et le public, que les modifications et améliorations nécessaires pour donner à son établissement tout le comfort désirable, ont été complétés, et qu'il est maintenant en état de recevoir, d'une manière tout-à-fait convenable, les personnes qui voudront bien l'encourager.

L'hôtel est situé dans un lieu central, à proximité des Marché, des Banques et des Bureaux Publics, et le séjour en conviendra particulièrement à ceux que leurs affaires appellent en cette ville.

LA TABLE sera sous la surveillance personnelle du Soussigné, et sera constamment fournie des meilleurs mets et des nouveautés de chaque saison.

LES VINS ET LIQUEURS DE TOUTES SORTES SERONT TOUJOURS DE PREMIER CHOIX.

Il n'épargnera aucuns soins pour rendre agréable aux voyageurs le séjour de sa maison, et il croit en conséquence pouvoir solliciter une part du patronage public qu'il s'efforcera sans cesse à mériter d'avantage.

L. FRECHET,
27 oct—m Propriétaire.

A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE EMPLACEMENT contenant quatres arpents en superficie, située dans la paroisse de PLANTAGENET, comté de PRESCOTT, avec MAISON et autres DÉPENDANCES dessus contruites, le tout presque neuf.

Ce site est des plus avantageux pour le commerce, étant borné d'un côté par le chemin provincial qui conduit à Bytown, et de l'autre par la rivière de South Nation.

Il y a aussi un très beau QUAI qui est d'un avantage inappréciable.

Pour plus amples informations s'adresser à M. E. A. Généreux chez MM. Masson, Bruyère, Thomas & Cie, No. 188 et 190 rue St. Paul.

18 sept.

AVIS.

LE Soussigne offre en vente le steamer BEAUCHEMIN, qui navigue actuellement entre Montréal et Terrebonne. Les conditions seront très-libérales. S'adresser à bord, au

Capt. BEAUCHEMIN.
14 oct.

FEUILLETON.

LE MIROIR.

MÉMOIRE D'UNE JEUNE AVEUGLE.

Première lettre.

Tu veux, chère Anaïs, que je t'écrive, moi, pauvre aveugle, dont la main marche égarée dans la nuit?—Ne crains-tu pas la tristesse de mes lettres tracées dans les ténèbres !...—Ne t'effraies-tu pas des mélancoliques pensées qui peuvent m'assaillir ?

Bonne Anaïs! tu es heureuse, toi: *tu vois ;* voir! oh! voir! savoir distinguer l'azur du ciel, les teintes du soleil, toutes les couleurs diverses, quelle ivresse! et que cela est beau, ô grand Dieu!

Je sais bien que j'ai joui de ce privilége ; mais quand je fus frappée de cécité, j'avais dix ans à peine.—J'en ai vingt-cinq à présent ! Voilà quinze longues années que tout est noir autour de moi !...

Je cherche en vain à me rappeler les merveilles de la nature, chère petite, et j'ai oublié chacune de ses nuances. Je sens l'odeur de la rose, je devine sa forme au toucher ; mais sa couleur qu'on vante, à laquelle on compare toutes les belles dames, je l'ai oubliée, ou plutôt je ne puis pas la décrire ; un son se répète, une vue est interdite a la triste infortunée.

Parfois, dans ce crêpe sombre, où se meut ma pauvre intelligence, il passe des lueurs étranges.... Les médecins disent que c'est le sang, et que cela laisserait à l'art quelque espoir.—Folle chimère ! quand on a perdu depuis quinze ans les clartés dont s'enrichit la terre, on ne doit plus en avoir que dans les cieux.

L'autre jour, j'ai eu un certain moment d'émotion. En tâtonnant dans ma chambre, j'ai mis la main sur un.... oh! tu ne devineras pas en cent, en mille.... sur un miroir. Je me suis assise devant, arrangeant mes cheveux avec coquetterie. Oh! que j'aurais voulu pouvoir me voir !.... me regarder pour savoir si je suis gentille ! si ma peau est aussi blanche qu'elle est douce, et s'il y a de jolis yeux sous mes cils si longs.... Hélas! on nous disait souvent au pensionnat que le diable venait dans la glace des petites filles qui se mirent trop longtemps! Ma foi! s'il est venu, il aura été bien attrapé, monseigneur Satan, je n'aurai pas pû le voir !

Tu me demandes, dans ta bonne lettre, qu'on vient de me lire, s'il est vrai qu'une faillite de banquiers ait ruiné mes parents.—Je n'en ai jamais entendu parler.—Ils sont riches, mes parents, car je suis entouré non seulement du nécessaire, mais encore du superflu.—Partout où ma main se pose, je rencontre le velours et la soie, les fleurs et les étoffes de prix.... A table, les mets les plus recherchés sont servis; tout ce qui peut flatter le goût m'est accordé : donc une heureuse aisance, chère Anaïs, est assurée aux auteurs adorés de mes jours.

Ecris-moi, chère belle, puisque enfin te voilà revenue de cette noble Angleterre, et que tu as quelque pitié de la pauvre aveugle.

Deuxième lettre.

Tu ne sais pas, Anaïs ! oh ! tu vas rire comme une folle, tu vas me croire insensée, tu supposeras que j'ai perdu la raison avec la vue.

J'ai un amoureux !

Oui, ma chère, moi, la fille sans yeux, j'ai un soupirant aussi langoureux, aussi assidu que le fiancé d'une duchesse.—Après cela que veux-tu ! l'amour qui n'y voit pas, me devait bien ça en qualité de confrère.

Comment *il* s'est glissé chez nous, je l'ignore..... Ce qu'il y est venu faire, je le sais encore moins ; qui il est, Dieu me l'apprendra. Tout ce que je puis te dire, c'est qu'il était à ma gauche à table l'autre jour, et qu'il me faisait servir avec un soin et une ttention extrêmes.

—Monsieur, lui ai-je dit, c'est la première fois que j'ai l'honneur de me rencontrer avec vous.

—C'est vrai, mademoiselle, mais je connaissais vos parents.

—Soyez le bienvenu, si vous savez estimer ces bons anges à leur juste valeur.

—Ils n'ont pas été les seuls pour lesquels j'ai ressenti un respect mêlé d'affection, ajouta-t-il d'une voix douce à faire mourir.

—Ah! répondis-je étourdiment, qui donc encore vous a plu ici ?

—Vous, me répondit-il.

—Moi ! que voulez-vous dire ?

—Que je vous aime.

—Moi ! vous m'aimez ! moi ?

—Passionnément.

—Vous êtes donc un prétendu ?

—Assurément.

A ces mots, je ramenai mon châle sur mes épaules, en rougissant.

Pendant ce temps il gardait un profond silence.

—Mon Dieu ! comme vous m'annoncez ça brusquement, monsieur ! balbutiai-je.

—Oh ! cela se voit dans mes regards, dans mes gestes, dans toute ma conduite.

—Cela se peut, mais je suis aveugle, monsieur ; on ne fait pas la cour à une aveugle comme à toutes les femmes.

—Qu'importe la vue de moins, dit-il avec un accent adorable de sincérité ? que me font vos yeux fermés à la lumière ? N'avez-vous pas la taille fine, le pied microscopique, la démarche élégante, les cheveux longs et cendrés, la peau d'albâtre, le teint de carmin, la main couleur de lis ?

Il avait fini sa description que je l'écoutais encore ! J'avais donc, comme il le disait, la taille élegante, le pied d'enfant, la tournure distinguée, la chevelure blonde et soyeuse, la peau blanche et le teint rosée.... Oh ! Anaïs, ma bonne Anaïs, pour toutes les jeunes filles, un prétendu semblable, qui décrit toutes les perfections, n'est qu'un soupirant ; mais pour une aveugle, c'est plus qu'un prétendu.... c'est un miroir.

—Comment ! monsieur, repris-je, suis-je donc si jolie que cela ?

—Je suis encore au-dessous de la vérité.

—Eh ! que voulez-vous donc que je fasse de votre amour ?

—Je veux que vous deveniez ma femme.

Je partis d'un grand éclat de rire à cette idee.

—Y songez-vous, monsieur ? m'écriai-je, un hymen entre l'aveugle et le clairvoyant, entre le jour et la nuit ; mais il faudrait que j'attachasse à tâtons ma couronne d'oranger. Non ! non ! mes parents sont riches. Pour moi, le célibat est sans ennuis ; je resterai fille, je coifferai Sainte-Catherine, et tant pis pour elle si elle est coiffée de travers.

Il est parti sans rien dire... C'est égal ! il m'a appris que j'étais gentille !... Je ne sais pas pourquoi je me surprends a l'aimer un peu, monsieur mon miroir.

Troisième lettre.

Oh ! bonne Anaïs, que de nouvelles à t'apprendre, et combien dans cette vie il se passe de choses inconnues !... Voici ce qui m'est arrivé, et, en te le racontant, des larmes s'échappent, comme par miracle, de mes yeux éteints.

Quelques jours après mon entrevue avec l'étranger que j'appelle *mon miroir*, j'étais descendue dans le jardin appuyée sur le bras de ma mère, quand on l'appela avec précipitation. Il me sembla que la domestique, en se pressant d'accourir, avait dans la voix quelque chose d'ému et de saccadé.

—Qu'y a-t-il, mère ? demandai-je troublée malgré moi ?

—Rien, ma fille, quelque visite, sans doute. Dans notre position de fortune, on se doit à la société.

—En ce cas, dis-je en l'embrassant, je ne te retiens plus ; va faire avec ta bonne grâce habituelle les honneurs de ce salon dont je suis l'éternelle tapisserie.

Ma mère posa deux lèvres glacées sur mon front, puis j'entendis ses pas qui faisaient crier au loin le sable des allées.

A peine avait-elle disparu, qu'il me sembla ouir deux voisins, deux ouvriers qui causaient entre eux, se croyant seuls. Tu le sais Anaïs, lorsque le Créateur nous prive d'une de nos facultés, il semble, pour nous consoler, rendre plus précises toutes les autres : l'aveugle a l'ouïe plus exercée que celui dont le regard perce l'espace... Je ne perdis pas un mot de l'entretien, bien qu'il eût lieu à voix basse, et voici ce qu'ils disaient :

—Cette pauvre famille, quelle misère ! Encore les huissiers.

—Et la demoiselle qui ne se doute de rien.

—Elle ne sait pas que l'on profite de son aveuglement pour faire son bonheur.

—Comment cela ?

—Sans doute : tout ce que sa main touche est d'acajou et de velours ; seulement le velours est râpé et l'acajou déverni. A table, elle savoure les délicatesses du goût sans s'apercevoir, l'innocente, que la misère domestique lui est cachée, et qu'à côté de cette même table son père et sa mère mangent presque toujours du pain sec.

Oh ! Anaïs, comprends-tu ma peine, mes émotions, mon trouble ! On a exploité ma cécité au profit de mon bonheur ; on m'a créé, dans les ténèbres que j'habite, un superflu aux dépens du nécessaire.... oh ! c'est là un subterfuge paternel, sublime ; c'est bien là le comble du dévouement et de la délicatesse, et tous les trésors que tient en réserve un cœur reconnaissant ne peuvent acquitter cette dette imprescriptible.

Quatrième lettre.

Je n'ai dit à personne que j'avais supris ce triste et charmant secret : ma mère serait désolée d'apprendre que tous ses soins pour me cacher sa pénurie ont été inutiles. J'affecte encore une croyance sincère dans l'état florissant de notre maison ; mais j'ai résolu de la sauver.

M. de Saules, c'est ainsi que se nomme mon amoureux, est revenu me *voir*, et, Dieu me pardonne, je me suis mise à faire avec lui la coquette.

—Avez-vous toujours, lui ai-je dit, la même vénération pour moi ?

—Oui, a-t-il répondu. Je vous aime parce que vous êtes belle, d'une beauté distinguée, chaste et modeste.

—Comment est ma taille ?

—Elégante, souple comme une liane.

—Ah ! et mont front ?

—Grand et uni comme l'ivoire qu'il éclipse.

—Vraiment !

Et je me suis mise a rire.

—Qui vous rend si gaie ?

—Une réflexion : c'est que vous êtes mon miroir, je me vois dans vos paroles....

—Je voudrais, chère enfant, qu'il en fût toujours ainsi.

—Vous consentiriez donc ?...

—A être votre miroir fidèle, et à refléchir toutes vos qualités, toutes vos vertus. Consentez à devenir ma femme : j'ai quelque fortune, rien ne vous manquera, et je veillerai attentivement à ce que vous soyez heureuse.

A ces mots, je songeai à mes parents que mon mariage allégerait d'une charge immense, et dont les misères seraient dissipées par les secours et l'influence d'un gendre aisé.

—Si je consentais à vous épouser, répondis-je, votre amour-propre d'homme souffrirait : je ne pourrais vous voir.

—Hélas ! dit M. de Saules, je vous dois une confession.

—Parlez.

—Je suis un enfant disgracié de la nature sous le rapport physique : je n'ai ni le charme du visage, ni l'éclatante pureté du teint, ni la noblesse de la démarche ; pour comble de malheur, un fléau aujourd'hui rendu impuissant par l'application universelle de la vaccine, m'a silonné les joues sans pitié.... vous le voyez, en épousant une aveugle, je fais preuve d'égoïsme, je manque d'humilité.

Je lui tendis la main.

—Je ne sais si vous êtes trop sévère pour vous-même, mais je vous crois bon et sincère : prenez-moi donc telle que je suis, rien du moins ne distraira ma pensée de la vôtre ; votre amitié sera une oasis dans le desert de ma nuit.

Fais-je bien ?—Fais-je mal ?—Je l'ignore, chère Anaïs ; mais je viens en aide à mes parents : j'ai peut-être trouvé à tâtons la bonne route.

Cinquième lettre.

Je remercie ta bonne amitié des compliments et des félicitations dont ta lettre est remplie.—Oui, je suis mariée depuis deux mois et je me trouve la plus heureuse de femmes ; je n'ai rien a désirer : idolâtrée par mon époux, chérie par mes parents qui ne m'ont pas quittée, je ne regrette pas la vue, puisque Edmond voit pour nous deux.

Le jour de mon mariage, mon miroir, c'est ainsi que je l'appelle, a réfléchi avec complaisance mon onction de jeune mariée ; grâce à lui, j'ai su que la robe de crêpe était bien faite et que la couronne d'oranger ne penchait pas trop sur le côté. Trouve moi beaucoup de miroirs grossissants ou de glaces de Venise d'une semblable fidélité.

—Quand je vous regarde, m'a dit l'autre jour Edmond, je ne parle pas seulement, je réfléchis....

—Sans calembourg, ai-je objecté.

Le soir, nous nous promenons ensemble dans les jardins, et il me fait admirer les fleurs par leur parfum, les oiseaux par leurs chants, les fruits par leur goût et la douceur de leur contact.—Parfois, nous allons au théâtre, et là encore il reproduit, par son esprit, tout ce que mes yeux fermés ne peuvent voir.—Oh ! que m'importe sa laideur ! je ne sais plus ce qui est beau ou ce qui est laid, mais je sais ce qui est affectueux et bon.

Au revoir donc, chère Anaïs, réjouis-toi de mon bonheur !....

Sixième lettre.

Je suis mère, Anaïs, mère d'une petite fille ! et je ne puis la voir ! on la dit gentille à croquer ; on prétend que c'est ma miniature vivante, et je ne puis l'admirer ! —Hélas! combien est fort l'amour maternel ! J'ai consenti sans regrets à ne pas envisager l'azur du ciel, l'éclat des fleurs, les regards de mon époux, de mes parents, de ceux qui m'aiment, et il semble que je ne puisse me résoudre à ne pas voir mon enfant !—Oh ! si le bandeau de crêpe qui couvre ma vue pouvait tomber une minute, une seconde seulement ; si je pouvais la regarder comme on regarde l'éclair qui disparaît, je serais si heureuse !.... j'aurais de la fierté pour toute la vie.

Edmond ne peut pas me servir de miroir ici :—il a beau me dire que ce chérubin a des cheveux blonds frisés, de grands yeux bien mutins, un sourire de perles et de carmin, à quoi me sert-il.... je ne puis pas voir mon enfant adoré quand il me tend les bras.

Septième lettre.

Mon époux est un ange ! Sais-tu ce qu'il fait ? il me fait soigner depuis un an à mon insu, il veut me rendre la lumière, et le médecin, c'est lui !.... lui, qui a embrassé un état que réprouvait sa trop vive sensibilité pour disputer une victime aux infirmités humaines.

—Ange de ma vie, m'a-t-il dit hier, sais-tu ce que j'espère ?

—Est-il possible ?

—Oui, ces lotions que je te faisais adopter sous pretexte qu'elles embellissaient le visage, n'étaient que les préparatifs d'une opération bien autrement importante.

—Laquelle ?

—Celle de la cataracte.

—Ne trembleras-tu pas ?

—Non, ma main sera sûre, car mon cœur sera dévoué.

—Oh ! lui ai-je dit en l'embrassant, tu n'es pas un homme, toi, tu es un ange de commisération.

—Hélas ! observa-t-il, embrasse-moi encore, laisse-moi jouir de ces derniers moments d'illusion.

—Que veux-tu dire, ami ?

—Que bientôt, Dieu aidant, tu verras.

Et alors ?

—Alors, tu me verras tel que je suis, insignifiant et laid.

A ces paroles, il m'a semblé qu'un éclair se faisait dans ma nuit : c'était ma pensée qui l'illuminait comme un flambeau.

—Monsieur ! lui ai-je répondu en me levant, si vous ne croyez pas à mon amour, si vous supposez que, quelque soit votre visage, je ne sois pas votre esclave empressée, laissez-moi dans mon néant, dans mon chaos éternel.

Il n'a pas répondu, mais il m'a pressé la main.

L'opération, m'a dit ma mère, pourrait être tentée dans un mois.

Je me suis rappelé les détails que j'ai demandés sur mon époux.—Maman m'a dit qu'il était grêlé ; papa affirme qu'il a les cheveux très clairsemés.... Nicette, notre bonne, soutient qu'il est vieux.

Etre grêlé, c'est être la victime d'un accident.

Etre chauve, c'est un signe de puissance intellectuelle, a dit Lavater.

Mais, être vieux... c'est dommage... Et puis, si la nature suivait malheureusement son cours, s'il devait mourir avant moi... j'aurais moins de temps à l'aimer.

Enfin, chère petite, si tu te rapelles les histoires du *Magasin des Enfans* que nous lisions ensemble, toi des yeux et de la voix, moi de l'esprit et du cœur, tu avoueras que je suis quelque peu dans la situation intéressante de la *Belle et la Bête*,—sans avoir la ressource du miracle de la transformation.

En attendant, prie pour moi, car si Dieu nous assiste, qui sait si je ne pourrai pas bientôt lire tes lettres adorées.

Lettre dernière.

O mon amie, ne regarde pas à la fin de cette lettre avant d'en avoir lu le commencement... Prends ta part de mes douleurs, de mes péripéties et de mes joies en suivant leur marche naturelle....

L'opération a eu lieu.... il y a quinze jours.... Une main tremblante s'est posée mes yeux.... J'ai poussé deux cris terribles, puis il m'a semblé voir le jour, la lumière, la couleur, le soleil ; puis un bandeau a été immédiatement replacé sur mon front brûlant. Guérie ! j'étais guérie ! il ne fallait plus qu'un peu de patience et de courage : Edmond m'avait rendue aux douceurs de l'existence.

Mais, faut-il te l'avouer, j'ai fait une imprudence.... J'ai désobéi à mon médecin, il ne le saura pas ; d'ailleurs, il n'y a pas de danger aujourd'hui, même dans ma témérité.

—On m'avait apporté ma fille à embrasser, Nicette la tenait sur ses genoux ; l'enfant disait de sa voix douce : *Ma mère !* Je n'ai pu y tenir.... j'ai soulevé mon bandeau !

—Ma fille, oh! qu'elle est belle ! me suis-je écriée, je vois !....

Nicette a bien vite ramené le mouchoir sur mes paupières ; mais je n'étais plus seule dans l'obscurité : ce visage de chérubin, retracé par le souvenir, illuminait désormais ma nuit.

Hier ma mère est venue m'habiller ; on a été longtemps à ma toilette : j'avais une belle robe de soie, un col garni de malines, les cheveux arrangés à la *Marie Stuart*. Quand mes atours ont été au complet, ma mère même m'a dit ?

—Ote ton bandeau.

J'ai obei, et bien qu'un demi-jour régnât dans l'appartement, il me sembla que je n'avais jamais rien vu d'aussi beau.

Je serrai ma mère, mon père, mon enfant sur mon cœur....

—Tu as vu, dit mon père, tout le monde excepté toi.

—Et mon mari ! m'écriai-je, où est mon mari ?

—Il se cache, dit ma mère.

Je me souviens alors de sa laideur, de sa toilette, de ses cheveux rares et de son visage labouré, par une maladie épidémique.

—Pauvre et cher Edmond ! lui dis-je, qu'il vienne ; il est pour moi plus beau que l'Adonis.

—En attendant ton entrevue avec le seigneur et maitre, reprit maman, admire-toi, regarde-toi dans la glace, tu peux t'y mirer longtemps sans péché, si le temps perdu t'est compté.

J'obéis un peu par complaisance, un peu par curiosité.... Si j'étais laide.... si on m'avait caché ma laideur comme ma pauvreté ! On me conduit à ma psyché, et je jetai une exclamation de joie, car j'étais charmante à croquer, avec ma taille fine, mon teint rosé et mes yeux un peu éblouis, qui semblaient deux saphirs agités.

Toutefois je ne pouvais me voir bien à l'aise, car la glace tremblait sans cesse, et mon image réfléchie sur sa surface brillante avait l'air de dancer de joie.

Je regardai derrière la psyché pour voir ce qui la mettait en mouvement.

Un jeune homme en sortit, un beau jeune homme aux grands yeux noirs, à la taille imposante, et dont l'habit élégant était orné de la rosette de la Légion-d'Honneur.

Je rougis en le voyant et en songeant que j'avais été aussi folle devant un étranger....

—Regarde-donc, me dit ma mère, sans prendre garde à lui, comme tu es blanche et rose.

—Maman ! m'écriai-je.

—Mais voyez donc ces bras de duchesse allemande....

Et elle relevait sans scrupule mes manches au-dessus du coude.

—Mais, maman, dis-je, y songes-tu, devant un étranger !

—Un étranger ? c'est un miroir.

—Je ne parle pas de la glace, mais de ce jeune homme qui se trouvait derrière, comme un amoureux de vaudeville.

—Eh ! sotte, s'écria mon père, ne sois pas honteuse, c'est ton mari.

—Edmond, m'écriai-je.

Je fis un pas pour l'embrasser.

Puis je me reculai tant il était beau, tant j'étais heureuse.... Aveugle, j'avais aimé de confiance.... c'était un nouvel amour qui faisait battre mon cœur.... augmenté par la générosité de cet homme d'élite qui avait fait dire partout qu'il était laid pour me consoler de mon aveuglement.

Edmond se mit à mes genoux ; maman me poussa dans ses bras en essuyant ses larmes.

—Que vous êtes belle ! me dit mon mari avec extase.

—Flatteur ! m'écriai-je en baissant les yeux.

—Non ; quand j'étais seul votre miroir, je vous l'ai toujours dit.... et voyez ! mon confrère, que vous avez consulté, est du même avis que moi.

Léo Lespès.

CORRESPONDANCE.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Paris, 26 septembre 1855.

Monsieur le rédacteur,

Maintenant nous allons parcourir, en notant à droite et à gauche les articles contenus, l'allée qui circule tout autour de la nef, immédiatement au-dessous des galeries. Laissant donc le côté nord de l'édifice, nous traversons au sud, à l'extrémité sud-ouest du Palais, et remarquons en passant les tissus en laines et cotons peints de la manufacture française de M. Schlumberger, du département du Haut-Rhin ; les empaillages de M. Lefèvre de Paris, et surtout un cygne et une superbe tête de sanglier, puis, pressant un peu à droite, voyons de suite les objets exposés dans le vestibule ouest, savoir : les vases, ornements et autres objets en verres et cristaux de M. Heigerwald, de bavière ; les grilles, chaises en fer et volières en métal de M. Leboue, de France ; les parquets plaqués, si beaux, de M. Wirth, du Wurtemberg ; les meubles en fer pour Paris de M. Tessier, de France, et les volières en fil métallique de M. Clairin, de Versailles.

Laissant le vestibule et traversant au sud, nous examinons l'exposition des articles de coutellerie de M. Dittmar de Wurtemberg ; les dés à coudre en or, argent, cuivre, et armes de pierres dures de M. Gabler, du Wurtemberg ; le plan en relief de Jérusalem, de M. Louis Erbe, aussi du Wurtemberg ; les tissus en laines et cotons de MM. Stauss et Leschner, de la Saxe Royale.

Appuyant maintenant sur le gauche, nous suivrons la longue allée qui descend le Palais de l'ouest à l'est, et de chaque côté nous avons des horloges à boites en bois, venant de la forêt noire, dans le Duché de Bade ; l'immense exposition des coutelleries de M. Holler, de Prusse ; les aciers, outils tranchants et scies de toutes espèces de MM. Linderberg et Frères, de Prusse, surtout une scie circulaire de cinq pieds de diamètre ; les boutons, tabatières et ornements pour intérieur en métaux de M. Greef, de Prusse ; les supports pour rideaux, poignées, etc., pour la décoration intérieure en cuivre frappé de MM. Kuhlman Frères, Adamy, Schmœle et Schenid Frères ; les outils et tissus de MM. Vonmiller et Cie, d'Autriche ; les toiles, tissus en lin unis et façonnés à tous les degrés, de M. le Comte Harrach et de MM. Kufferle et Cie., Groer et Frères, Oberleithner, Foller, Walter et Hruske, d'Autriche ; les fils de lin et de chanvre de la filature mécanique de Wiesenberg, en Moravie, Autriche ; les tapis de table de M. Schneide, d'Autriche ; les sangles, courroies et cordes vraiment admirables en fil de lin et de chanvre de M. Haussmann d'Autriche ; les lins et chanvres de la Société Centrale d'Autriche, dont le débit est d'environ 200,000 livres par an ; les draps et flanelles de MM. Rhalesbeck, Gérard-Dubois, et Deheselle, de Belgique ; les laines cardées de M. Xoffray de Belgique ; les armes à feu de MM. Petry, Montigny et Albert, Plomdern de Belgique ; les fils de lin de MM. Oldenhave, Vandelbucke et des ateliers de charité de Gand en Belgique ; quatre chaises de MM. Ehiers et Bleke, de Boston, Etats-Unis ; les produits français en caoutchouc. entre autres des châles très jolis et une préparation pour doublage de navires.

Nous passons ici en face de l'allée du milieu qui conduit au passage du Panorama ; cette petite allée contient des échantillons de cette ébénisterie de luxe de Paris, dont les produits ou les bois les plus précieux sont ornés de dorures en arabesques, de statues et bas-reliefs en bronze ou en cuivre doré et offrent une profusion de richesses incroyable. Les produits du genre exposés en cet endroit sortent des ateliers de MM. Wasmus Frères, Schmidter, Muller, Gros, Hanselme, Marcellin, Roux, Chaumoir et Huret.

Reprenant l'allée dont nous nous sommes détournés un instant, nous voyons : les cotons peints venant de Manchester, Etats-Unis ; les jolies chaussures de la dame de M. Shaw, de New-York ; la coutellerie de table de M. Garside, de New-Jersey ; les cotons blancs et peints de l'Amoskey Company, du New Hampshire ; les produits de l'Hamilton Woollen Company, de Massachusetts.

Viennent après, de chaque côté de l'allée, les vitrines des manufactures d'Angleterre et d'Ecosse, surtout de Londres, Aberdeen et Glasgow ; les draps et étoffes de laines de MM. Wrigley, Crombie, Heddersfield Clay, Day et Fils, Macfarlane, Cross ; les teintures et apprêts de MM. Milligan, Forbes et Cie ; les mousselines de laines, alpaghas, étoffes légères et tissus divers de MM. Lugden, Titus, Salt et Fils, Blake et Cie., Boyd, Grum, Gourlie et Fils, Auld et Buchanan, Hamel ; les grosses laines et tapis de M Hadden ; les moires de MM. Walter, Milligan et Fils ; les châles et foulards en soie et laine de MM. Evans et Cie., Swaisland, Backer et Tuckers et Cie., Wingate et Fils, Walford, Falner et Harrison ; les toiles ouvrées, unies et autres de MM. Sommerville, Dallas ; les tapis de M. Templeton ; les articles de chapellerie de M. Blair ; le coton filé à coudre de M. Clarke ; les tissus forts ouvrés de MM. Seales et Herbert ; les brosses, nattes et cordages en fil de coco de MM. Widley et Cie., la belle collection de toiles à voile de MM. Baxter Frères et Cie., de Dundee ; les échantillons de fils de lin de MM. Dangan et Cie., de Dublin.

En traversant du côté sud du Palais à son extrêmité est, on a à droite l'Exposition des appareils de pêche de l'Irlande : ce sont d'immenses rameaux, et des modèles en petit de parapets en fonte pour conduire le poisson. Quelque-uns de ces parapets sont construits avec des gradins, de manière à permettre au poisson de remonter les rivières, alors même qu'on y établit des écluses pour créer des forces motrices ou des barages quelconques dans un but d'art ou d'économie. On devrait bien faire une condition d'établir de pareilles dispositions qui ne coûtent presque rien, aux exploiteurs des pouvoirs d'eau en Canada, surtout pour les rivières du Bas du fleuve que le saumon a coutume de remonter. Les petits bassins de ces modèles de parapets sont remplis d'une eau que leur fournit une fontaine dans le Palais et peuplés de petits poissons que M. le Professeur de pisciculture, Mallet, de Paris, va chercher chez lui où il élève des brochets, des carpes, des anguilles, etc., comme on a coutume d'élever les petits chiens : il montre en même temps dans des phioles des œufs de ces différents poissons et vous dit ceux qui sont bons et ceux qui sont *clairs*.

Laissant cet intéressant quartier, après avoir jeté un coup-d'œil sur un singulier canot primitif en cuir et en osier appelé *Coracle*, dont se servaient originairement les habitants du Pays de Galles et d'Islande, et fait la comparaison entre ce vilain échantillon de navigation avec le joli canot d'écorce de nos sauvages du Canada, on prend l'allée du côté français. Voici d'abord les articles de Vannerie, chapeaux en bois, corbeilles, boîtes, vases en osier de MM. Amberoy, Mutet, Desvignes, Renaudin, Pierson, Fondeux, Denk et Barbotte ; les plumeaux élégants et de toutes couleurs de MM. Loddé, Hénoc et Shurllier ; les bijoux en cheveux de M. Lemonnier ; les articles de brosserie, brosses à hardes, à dents, à parquets, etc., d'au moins 20 fabricants de diverses parties de la France ; les montures d'évantails des fabriques de Sainte-Geneviève, Oise ; les pinceaux pour artistes de MM. Mariette, Saunier et Mesdames Fillion et Fontana de Paris ; les nombreux calumets, tabatières, blagues et autres articles de tabagie de plusieurs exposants ; les statuettes *incapables* de MM. Delattre et Cie., deux beaux calvaires en ivoire, un de M. Desnoyellen de l'Oise, et l'autre de M. Lacépèe de Dieppe, les peignes en bois et en corne à bon marché de M. Corneil de l'Arriège ; une foule d'articles de tabletterie et de brimbelotterie, compris dans ce qu'on appelle les *articles de Paris ;* les chapelets de M. Filloz, du Jura ; les papiers dorés et argentés et les belles pierres à brunir de M. Dufeur, de Paris ; les superbes cartonnages de MM. Cerf et Nathan, de Bordeaux, entre autres une corbeille de Baptême revêtue en velours vert, semée d'abeilles d'or et surmontée d'une charmante statuette d'enfant dans un berceau.

Une suite de vitrines contiennent de ces superbes travaux en ivoire, dans lesquels la ville de Dieppe a une si belle renommée parmi cette belle exposition ; les exposants suivants se signalent : M. Lefort par la reliure en ivoire d'un missel romain ; M. Poisson par une chapelle gothique pour oratoire ; M. Corneau par une statue de la Ste. Vierge dans une niche gothique ; M. Vangorp par un beau Christ ; M. Belhoste par une corne à poudre en ivoire avec bas-reliefs représentant Diane Chasseresse ; M. Gannot par un *Ecce Homo* de toute beauté au quart de grandeur naturelle.

Viennent ensuite une série d'expositions de paroles, cannes, badines, forrets, cravaches de toutes sortes, ornés avec goût et luxe, en ivoire, métaux, pierres, etc., puis les poupées et bimbelots pour enfants d'une quinzaine d'exposants ; les parapluies de M. Callier ; les éventails superbes ornés de dessins, de plumes, chamarrés d'or, montés en ivoire ou en bois précieux, et aussi les éventails connus à 5 sols la pièce ; les maroquineries de M. Gosselin ; les gaines pour épées, sabres, couteaux de chasse, et les ivoires teints et cuirs frappés de M. Obré ; les masques et dominos de toutes sortes de Mme veuve Cochet ; les vases et services en *Cactus d'Algérie*, montés en argent, de M. Toussaint ; les pièces d'orfèvreries de plusieurs maisons françaises de Paris et des départements.

Signalons particulièrement les armures historiques, objets d'art et de bijouteries classique de M. Granger, fournisseur de l'Opéra ; dans sa collection on admire une superbe cuirasse antique, d'un beau travail, en cuivre doré ; une couronne impériale, en brillants et cuivre doré, et une armure complète de chevalier, style italien.

Nous sommes arrivés au vestibule de la grande entrée du Palais ; voyons en passant les nombreux vases, statues et objets divers céramiques, en grès français en terre ordinaire et en terre cuite ; et notons parmi ces produits une porte en style byzantin, ornée de statues de grandeur moyenne, et une Sainte-Vierge dans le genre de la statuaire monumentale des ateliers de MM. Vinebert frères de Toulouse ; une Polymnie d'après l'antique, statue colossale ; une Léda, grandeur naturelle ; une chasse de sanglier et un échantillon de l'application de la terre cuite à l'ornementation extérieure des édifices ; ces objets sont exposés par M. Garnant, de Paris.

Reprenant la grande allée latérale que nous suivions, se présente à nous la magnifique exposition française des chaussures de tous genres et de toutes matières, jusqu'au bois ; inutile de parler de la richesse et de l'élégance d'une partie de ces produits, ni du bon marché de l'autre partie ; cette exposition renferme les produits de plus de 40 fabricants, la plupart de Paris. Les visiteurs remarquent beaucoup la collection des chaussures historiques de M. Pillot, et surtout les brodequins et les cothurnes antiques, les chaussures moyen-âge et les cottes de mousquetaires. Puis viennent encore les frais et délicieux éventails de beaucoup de contributeurs ; les boutons d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de bois, d'écaille, de nacre, de soie, enfin que sait-on, fournis par une vingtaine d'exposants ; les jarretières si coquettes de M. Jourdain ; les agrafes de toutes sortes ; parures pour chemises et boutons de fantaisie, de MM. Dandé, Chambellan et Hesse, fils.

L'industrie des bronzes a une telle extension, que malgré tout ce que nous avons vu déjà, voici encore les tubes, cannes, garde-feu, écrans mécaniques en bronze, de M. Piéron, de Paris ; les lampes, ornements de cheminée et autres bronzes en cuivre doré, de MM. Rivaud, Becquet, Gousse, Renardeux et Lehointel ; puis les fleurs artificielles galvanisées de M. Gennaisot ; les dorures et vernis imitant l'or, et indélébiles de M. Langlassé.

Enfin, pour terminer cette allée du côté français, on admire les tissus divers en laine, soie et caoutchouc, appliqués à la chaussure, de M. Jacquemir Gaudant ; les superbes draps feutrés pour habillements et tapis, venant de la fabrique de Choiry-le-Roi, et les tissus divers en laines peignées de M. Pin Bayant, de Roubaix ; la mise en regard de ces deux genres de travail pour les laines, le *feutrage et les tissus peignés*, est d'un grand intérêt, vû surtout la parfaite beauté des échantillons exhibés.

Dans ma prochaine correspondance, nous parcourrons l'espace qui se trouve encore sur le premier parquet, mais sous les galeries.

Au revoir,

Tout à vous,

J. C. Taché.

☞ Payez votre Gaz le ou avant le 16 courant, [au No. 54, rue St. Gabriel] si vous voulez avoir droit au discompte ordinaire de 30 par cent.

Mouvement des Steamers Transatlantiques

DU 1er AU 31 OCT. 1855.

ARRIVÉE D'EUROPE AUX ETATS-UNIS.

Steamers	Départ de	Date	Venant à
Ariel	Hâvre	24	New-York.
America	Liverpool	27	—

LA MINERVE.

Mercredi matin, 14 Novembre 1855.

Démonstrations publiques dans le Haut-Canada, en faveur de M. Hincks et de l'Administration actuelle.

L'hon. F. Hincks a reçu partout où il s'est présenté dans le Haut-Canada, d'où il est sur le point de partir pour les Antilles, un accueil public remarquablement distingué. Ce ne doit pas être pour cet heureux *parvenu* de la fortune politique un sujet de félicitations ordinaires que de se voir ainsi, au sortir même d'une enquête dont ses adversaires pensaient se servir pour le perdre à jamais dans l'opinion des honnêtes gens, l'objet des hautes faveurs de la métropole et à la fois des plus flatteurs hommages populaires. Cette double manifestation de la considération publique au dehors comme à l'intérieur, prouve que le verdict du Parlement n'est pas regardé comme une lettre morte et qu'il est accepté au contraire par l'opinion générale avec toute la déférence due à une décision régulière de l'autorité légitime. M. Hincks a visité une grande partie de l'Ouest au-delà de Toronto et il n'a été nulle part mieux reçu que dans le comté d'Oxford dont il fut le représentant pendant plusieurs années et à la suite de diverses élections. La réception qui lui a été donnée à Woodstock a été des plus agréables, des plus enthousiastes, et elle surpasse de beaucoup, dit le rapport qui en est publié dans les journaux du Haut-Canada, tout ce que l'on avait vu en ce genre dans cette section du pays. Les vieux et fidèles citoyens d'Oxford — ceux-là même qui furent d'entre les premiers à lui frayer le chemin vers l'existence politique, se sont mis à la tête du mouvement pour accueillir leur ancien représentant avec cordialité et se réjouir des honneurs qui lui sont conférés. A London, à St. Thomas, comté d'Elgin, à Hamilton, et d'autres endroits encore, pareilles réception lui a été donnée. Aux banquet et bal Zimmerman, donnés aux frais du banquier de ce nom au Clifton House, plus de mille personnes s'empressèrent de participer à la démonstration. Tous les sièges de la grande salle à dîner ou il y a place pour plus de 300 convives, dit le rapporteur, étaient occupés. M. Zimmerman occupait le fauteuil présidentiel ; à sa droite siégeaient les Hon. F. Hincks, J. A. McDonald, R. Spence et l'hon. juge Richards : à la gauche étaient l'hon. Sir Allan McNab, l'hon. M. Caley, Thomas J. Ridout, ecr., et F. C. Street, ecr. Un grand nombre de citoyens influents étaient présents. Plusieurs personnes du Bas-Canada et des Etats-Unis assistaient à ce banquet. Le nom de Mr. R. S. M. Bouchette, Commissaire des Douanes, est cité dans la liste publiée. Dans tous les comtés, dans toutes les villes ainsi visitées par M. Hincks, il y a eu dîners splendides, réunions nombreuses et manifestations importantes de l'opinion publique et des sentiments populaires. Partout il lui a été présenté par les conseils de ville ou de comté et par d'autres corporations, des adresses de bienvenue et de condoléances le félicitant de sa nomination comme gouverneur-général des Barbades, reconnaissant son habileté et ses talents comme homme politique et surtout comme financier, constatant la part distinguée qu'il a eu dans des mesures de réforme et d'améliorations matérielles, surtout relativement aux chemins de fer, et exprimant des vœux pour ses futurs succès dans l'importante mission qui lui est confiée par la métropole et pour son retour au Canada, son pays d'adoption et qui lui a été si favorable. A toutes ses adresses, M. Hincks a répondu avec courtoisie et reconnaissance. Il a été prononcé des discours à toutes ces réunions ; au nombre des santées portées par les divers présidents et auxquelles il fut répondu partout avec des applaudissements unanimes et enthousiastes, celles adressées à M. Hincks et à l'Administration actuelle ne sont pas les moins remarquables. M. Hincks a répondu pour son propre compte et M. Spence pour celui de l'Administration. Plusieurs des collègues de ce dernier assistaient avec lui, comme on l'a vu plus haut, au banquet Zimmerman, et quelques-uns se sont aussi retrouvés à d'autres de ces démonstrations, mais à la plupart M. Spence paraît avoir été le seul organe ministériel présent. Il a, dans tous les cas, exprimé ses regrets que tous ses collègues ne s'y fussent pas trouvés, afin d'être comme lui témoins d'aussi considérables démonstrations en faveur de l'Administration actuelle. A Niagara, c'est-à-dire au dîner Zimmerman, ce fut Sir Allan McNab lui-même qui, en sa qualité de chef haut-canadien de cette section du ministère, répondit au toast porté aux ministres canadiens de Sa Majesté. " Permettez-moi, a-t-il dit en commençant son discours, de vous offrir en mon nom et au nom de mes collègues, nos meilleurs remerciments pour le toast que notre digne président vient de proposer. Croyez-le bien, messieurs, c'est pour nous un surcroit de satisfaction que de voir la manière cordiale avec laquelle il vous a plu de l'accueillir. Quant aux ministres de Sa Majesté pour ce pays, ils ont à remplir un devoir incessant, ardu et parfois très-difficile. Mais si nous sommes appuyés par des hommes comme ceux qui m'environnent, à cette table, vous pouvez en être certains, la difficulté sera de beaucoup amoindrie et nous aurons la conviction de pouvoir remplir notre devoir à l'entière satisfaction de ce vaste pays." Faisant ensuite allusion à M. Hincks, sir Allan dit qu'il "l'avait toujours considéré depuis son entrée au Parlement, comme un homme digne d'occuper sa place dans la phalange d'élite et qui était toujours prêt à remplir son devoir. Et bien que parfois beaucoup d'entre nous différaient d'avec lui, nous avons trouvé, dans toutes les occasions, qu'il était un adversaire honorable et très-courageux, prêt à soutenir ses amis, ainsi qu'il l'a toujours fait, ce qui, à mon avis, lui a plus que toute autre chose assuré une si large part de respect pendant son séjour en ce pays, respect qu'il emporte avec lui. J'étais au Parlement quand M. Hincks y entra pour la première fois. Nous étions opposés l'un à l'autre, et j'ai senti l'avantage de son appui, chose que je suis heureux de reconnaître dans des occasions comme celle-ci.... Messieurs, je me réjouis qu'un homme de ce pays, qui a occupé une position si marquante vis-à-vis du parti réformiste, non-seulement reçoive des recommandations dans le Canada, mais qu'il ait été choisi par Sa Majesté pour représenter son gouvernement dans une colonie très-importante. Je pense que je suis libre de dire ce qui me plait dans une circonstance comme celle-ci. Je me suis opposé à M. Hincks seulement quand je pensais qu'il avait tort, et je votai pour lui quand je pensais qu'il avait droit ; et en me séparant de lui, je dois dire qu'il a mes meilleurs souhaits pour sa prospérité dans le gouvernement colonial qu'il est appelé à présider ......Comme Canadien, je suis fier de voir que Sa Majesté a choisi un des principaux hommes publics de ce pays pour la représenter dans une colonie d'une grande importance pour l'empire britannique. Je crois exprimer les sentiments de tous ceux qui sont présents ici, quand je dis qu'en nous quittant il emporte avec lui nos vœux les plus bienveillants pour son succès. Je me rappelle que lorsque nous étions adversaires invétérés, il était toujours prêt à reconnaître que nous avions autant de droit à notre opinion, qu'il en avait lui-même à la sienne.... Je serai très-heureux et enchanté de le voir revenir ici, ainsi qu'il en avoue l'intention ; il pourra nous bénéficier alors du résultat de son expérience et nous dire s'il vaut mieux être gouverneur que premier ministre."

La presse, dont M. Hincks fut un membre si distingué durant sa carrière en Canada, ne devait pas être oubliée. Aussi a-t-elle été honorée, dans toutes ces ovations offertes à l'ex-ministre, de toasts et de discours chaleureusement applaudis.

L'opinion s'était répandue sous les efforts de l'opposition, que l'hon. M. Baldwin et ses amis politiques avaient retiré leur confiance à M. Hincks ; mais une lettre de M. Baldwin, lue à un de ces dîners, auquel il ne pût assister à cause de l'état de sa santé et d'un malheur domestique arrivé récemment dans sa famille, fait connaître le contraire, du moins quant à lui personnellement. M. Hincks invoque cette lettre dans un de ses discours comme une preuve que les accusations formulées contre lui devant le comité d'enquête, étaient en effet dénuées de fondement. Il invoque aussi au même effet la confiance que lui ont témoignée, durant sa récente visite en Angleterre, M. Baring et les autres grands capitalistes de la métropole dont les intérêts auraient pu être gravement compromis dans les vastes entreprises de chemins du Canada, s'il avait été homme à spéculer sur ces entreprises comme on l'a dit. Il cite également en sa faveur, outre le jugement prononcé par le comité, la confiance dont l'a honoré le gouvernement de Sa Majesté en le nommant au poste qu'il doit occuper aux Antilles. A propos de cette nomination, il dit que non seulement elle ne fut jamais sollicitée par lui, mais qu'il ignorait complètement qu'elle dut avoir lieu avant qu'elle fut annoncée par une lettre du secrétaire colonial. Sir William Molesworth en lui offrant ainsi cette place, lui exprimait en même temps le désir qu'avait lord Palmerston de la lui voir accepter. Il ne pensa pas devoir refuser et il se serait cru d'autant moins justifiable de le faire, qu'il voyait dans la proposition l'avènement d'une nouvelle ère, d'une ère qui permettra désormais aux provinciaux d'aspirer au patronage civil de l'empire, britannique aussi bien qu'à des grades dans ses armées. Il pensait que puisque l'on trouvait en lui l'occasion d'inaugurer ce progrès dans le système impérial, il eût été blâmable de ne point seconder des intentions aussi libérales, et c'eût été mal répondre à la confiance qu'on avait en lui. Le Canada, devenu son pays par l'adoption, lui était cher à bien des titres ; tous ses enfants sont Canadiens par la naissance aussi bien que par les affections et il ne peut oublier que c'est au Canada qu'il doit tout ce qu'il est. Il a donc cru le mieux répondre aux espérances que l'on avait le droit de former sur son compte, en ne refusant pas l'occasion qui s'offrait de proclamer leur admission à une plus large part des avantages de la métropole. C'est comme Canadien qu'il a accepté le poste nouveau qui lui est confié, et il tient à honneur à faire tout en lui pour le remplir d'une manière digne de son pays, où il *espère revenir avant longtemps pour y finir ses jours.* Il a promis de servir les intérêts du Canada autant qu'il lui sera possible de le faire, si l'occasion le lui permet dans sa nouvelle mission ; il a exprimé l'espoir qu'avant son retour, le grand chemin de fer de l'Ouest sera pourvu d'une double voie et il a dit avec assurance que le Grand Tronc allait se prolonger jusqu'à London.

Le succès du Great Western est chose reconnue ; il se fait un trafic très-considérable par cette ligne et qui tend à s'augmenter encore tous les jours davantage. Le comté d'Oxford a pris une part active dans cette grande entreprise et a donné l'exemple aux autres localités intéressées, en souscrivant le premier et libéralement au fonds destiné à la réaliser. M. Hincks, qui s'était d'abord prononcé en faveur de la ligne du Sud, ne tarda pas à se rallier au projet du chemin de l'Ouest, une fois que l'autre eut été écarté par la majorité parlementaire. Il eut à lutter contre une forte opposition. Elle prétendait que cette entreprise allait nécessiter une forte taxation, et elle disait, à une assemblée tenue dans le comté d'Oxford, que s'il accordait l'aide demandée, il verrait infailliblement ses taxes se doubler ou se tripler même. C'était des prédictions de faux prophètes. M. Hincks vient d'apprendre que ce même comté disposait, il y a quelques jours, de ses actions dans le Great Western à un bénéfice de 11 à 12 mille piastres et cela sans avoir eu à débourser un seul sou de taxe pour l'aide accordée par lui en faveur de ce chemin. M. Hincks, dont l'expérience et le tact dans l'appréciation des influences de partis ne sauraient être contestés même par ses plus grands adversaires, a déclaré formellement que lors de la dernière formation d'un ministère, il n'y avait de gouvernement possible que celui qui s'appuierait sur une coalition des modérés d'entre les deux grands partis des réformistes et des conservateurs. Et cette combinaison, suivant nous, constitue la représentation du vrai parti libéral qui préside aujourd'hui aux destinées du Canada.

Vol et effractions.—Un citoyen du quartier désigné dans la communication suivante, nous fait connaître que le crime et le désordre tendent à envahir cette localité d'ordinaire si paisible. Des malfaiteurs y ont exercé durant ces nuits dernières le vol et le brigandage. Il est à espérer que des mesures seront prises pour protéger efficacement les citoyens du lieu et prévenir des excès comme ceux dont il s'agit :

"La rue Mignonne semble devenir de nouveau célèbre. Samedi dernier, dans la nuit, des voleurs enlevèrent à un pauvre homme nommé Picard, un harnais qu'il avait acheté dernièrement et qui coûtait 30 schelings ; et dimanche dans la nuit, vers une heure du matin, deux individus, l'un armé d'un *éclat* d'érable long de deux pieds, et l'autre d'une planche de clôture, se portèrent aux excès suivants. Ils commencèrent par briser deux careaux chez M. Louis Demers, et de là se rendant devant chez M. F. X. Bourgeau, coin des rues Sanguinet et Mignonne, ils ne passèrent pas devant une seule maison à partir de ce point jusqu'à la rue St. Denis, sans laisser des marques de leur passage. Ce n'est qu'arrivés chez M. J. Léveillée qui s'était levé précipitamment pour s'assurer de ce qu'il entendait, qu'ils s'éloignèrent au bruit qu'il fit et qui les avertit qu'ils allaient être surveillés. Dans leur fuite, ils laissèrent sur le trottoir une casquette et deux bâtons. Voici la liste des carreaux brisés : Chez Ls. Labelle, 6 vitres ; Jos. Léveillé, 5 ; P. Renaud, 3 ; T. Paré, 2 ; Ls. Despati, 2 ; F. X. Bourgeau, 3 ; Ls. Demers, 2. Je dois vous faire observer en passant, que durant toute l'année, on ne voit jamais d'hommes de police dans cette rue et pas une seule lanterne, pas un seul bec de gaz sur toute la longueur de la rue, quoique les cotisations pour cette localité doivent s'élever à une jolie somme. Sur cette rue, il y a trois aubergistes. Je crois que cela devrait engager la Corporation à nous allouer au moins un homme de police."

Le vol commis si audacieusement, ces jours derniers, au bureau de change de J. G. Smith, lui fait essuyer une perte considérable. Le *Pilot* porte la somme ainsi enlevée à $800. Nous apprenons avec plaisir que grâce aux efforts faits par les officiers de police Coulombe et O'Leary, il y a lieu de croire que tous les coupables n'échapperont pas à la justice. Il paraît qu'au lieu de deux voleurs il y en avait trois. Celui qui saisit le petit garçon du comptoir (nommé Holt) à la gorge et le tint renversé pendant que l'argent s'enlevait, et un autre qui faisait garde à la porte, ont été arrêtés samedi durant la nuit.

Un autre vol a été commis récemment au magasin de M. Biron, coin des rues McGill et St. Joseph ; on lui a enlevé plusieurs caques de tabac. Sept jeunes gens soupçonnés de ce vol, ont été arrêtés samedi dernier. L'un d'eux a, dit-on, avoué qu'il était complice dans le vol commis chez M. Smith ; ses révélations ont mis la police sur la piste des deux autres, dont un a été arrêté de suite et logé avec son compagnon déjà pris. Le troisième ne peut guère échapper à l'active poursuite de la police. Les deux prisonniers se nomment J. Murphy et J. Gibson.

Le *Pilot* nous arrive, depuis deux ou trois numéros, imprimé avec des caracteres neufs et sous des dehors de typographie qui font honneur au bon goût de ceux qui y président, en même temps qu'ils font bien augurer de la prospérité de cet établissement. Ce journal doit paraître désormais tous les soirs, ainsi qu'il est annoncé dans un numéro récent. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Nous apprenons avec plaisir, par une dépêche télégraphique de Québec, que le Dr. Fortin est arrivé en cette ville, lundi, de retour de sa mission en bas du fleuve.

Ole Bull.—Une foule nombreuse assistait au premier concert donné par Ole Bull et les éminents artites qui l'accompagnent. Les applaudissements qui ont couronné chaque morceau exécuté par Ole Bull ont dû lui prouver qu'il compte un grand nombre d'amirateurs à Montréal. Mlle. Mariani, MM. Roth et Manzocchi, se sont acquitté de leurs morceaux en vrais artistes. Finalement, Ole Bull n'a pas voulu laisser Montréal sans procurer au public le plaisir de pouvoir l'entendre encore une fois. Un dernier concert aura lieu ce soir. Voyez le programme.

Nous avons lieu de croire, dit le *Pilot* d'hier, que Sir Francis Hincks, Gouverneur des Barbades et des îles sous le vent, est arrivé en cette ville samedi soir.

Séance du Conseil de Ville.

RAPPORTÉ POUR LA "MINERVE."

Mardi, 31 oct.

Autorisation est donnée au comité des marché d'acheter un terrain pour y ériger un nouveau marché aux animaux.

Plusieurs pétitions lues et référées aux divers comités.

Déclaration, réquisition et protêt à la demande de B. Davies, écr., exécuteur testamentaire de feu J. Tray, écr.

Rapports.

Du comité des chemins recommandant, 1o, —Que la demande de G. F. Prowse et autres, relativement à un égout, ruelle Busby, ne soit exaucée qu'au printemps prochain.—Adopté.

2o,—Que la pétition de l'hon. M. Badgley, pour l'ouverture de la rue Aylmer, soit écoutée aussitôt que les habitans de cette rue auront signé une pétition conformément à l'acte d'incorporation.—Adopté.

3o,—Que la pétition de J. Lovell et autres pour réparation de la rue St. Sacrement, ne soit écoutée qu'au printemps prochain.—Adopté.

4o,—Que la soumission de M. Morrison pour construire des égoûts en brique, soit acceptée.—Remis.

Du comité des marchés, recommandant que la salle du marché Ste. Anne soit louée à W. Evans, pour en faire un magasin à grains.—Remis. M. Coursol trouvait ce procédé étrange. Les carabiniers de Montréal ont fait application pour cette salle, et il pense que l'on doit considérer leur demande.

Du comité de l'aqueduc, recommandant que la pétition de Wm. Ryan, sous-entrepreneur, ne soit point écoutée.—Adopté.

Du même comité, recommandant que la somme de £40 soit payée à Edw. Burke pour dommages éprouvés par lui par la chûte de son cheval dans un égoût, rue St. Laurent.—Remis.

M. Browne demande pourquoi la motion de M. Lyman, relative à l'emploi d'un rapporteur officiel des débats du conseil, ne se trouve pas sur les ordres du jour. Son Honneur le maire répondit que c'était par une simple omission. M. Coursol n'était point satisfait de cette explication et il observa qu'une motion faite régulièrement doit être insérée dans les ordres du jour. M. Atwater prétendit que M. Lyman était le seul à se plaindre de cette omission, puisqu'il a le droit de retirer sa motion quand il lui plait. Son Honneur émit une opinion tout-à-fait contraire, en déclarant une motion en règle la propriété du Conseil.

Règlements.

1o.—Pour empêcher le jeu, les troubles, &c., lu et rejeté.

2o,—Relatif au bois qui se corde dans les rues,—lu et rejeté.

L'ordre du jour pour considérer la motion de M. Adams relative à l'emprunt de £100,000 pour les égoûts de la ville, fut retiré.

M. Browne proposa ensuite la nomination d'un comité composé de MM. Bronsdon, Jodoin, McGrath, Bleau et de lui-même, pour s'enquérir et faire rapport du montant nécessaire pour compléter le contrat de MM. D. & A. McDonald, sur l'aqueduc,—donner aussi une description de l'ouvrage qui reste à faire, mentionner les sommes payées à ces entrepreneurs,—enfin quand les travaux seront complétés conformément aux contrats. M. Browne accompagna sa motion de remarques sur la conduite et l'état des travaux ; il dit que le Conseil ignore quand ce travail sera terminé et ce qu'il coûtera alors. Il désirait savoir si la ville pouvait répondre aux demandes d'argent qui lui seraient adressées. "L'ingénieur, dit-il, a estimé que l'entreprise coûterait £150,000. Il y a trois mois, nous avions déjà payé £206,000, et les ouvrages n'étaient pas terminés. Au mois d'avril dernier, j'ai prié l'ingénieur de soumettre un rapport du montant nécessaire pour terminer les travaux. L'ingénieur a fait alors un estimé additionnel de £27,000. Ce montant est déjà payé, à l'exception de £1,400. Cependant, il faudra encore quelques milliers de louis pour finir l'ouvrage." Comme explication de cette conduite, M. Atwater lui avait toujours répondu que l'ingénieur ne garantit pas ses estimés.

M. Atwater répondit à M. Browne par des remarques tout-à-fait personnelles que les orateurs de la soirée condamnèrent.

M. Coursol rendit justice aux efforts louables et zélés de M. Browne qui avait soumis au Conseil plusieurs motions excellentes. M. Coursol parla en anglais, et observa qu'il se servait de ce langage parce que la presse française, quoique libéralement encouragée par le Conseil, n'assistait jamais aux assemblées.

La motion de M. Browne alors mise aux voix, fut rejetée par un vote de 11 contre 7.

Le 5e ordre du jour pour considérer une motion de M. McCambridge pour que les réclamations contre l'aqueduc soient référées à un comité spécial, est adopté. Le 7e ordre du jour, du même, pour qu'aucune somme ne soit payée aux commissaires sur la question de l'aqueduc, jusqu'à ce qu'un rapport ait été soumis au Conseil, est aussi adopté. Vint ensuite la question du salaire du maire que l'on proposait d'augmenter de £200. Son Honneur s'étant aperçu qu'il y avait divergence d'opinion sur le sujet, parmi les membres du Conseil, prononça le discours que nous avons publié samedi dernier.

Malgré la demande du maire, l'ordre du jour relatif à l'augmentation de salaire fut longuement et chaudement discuté, mais la mesure fut rejetée par un vote de 10 contre 8 ; puis le Conseil s'ajourna.

Conseil de Ville.—Une réunion du Conseil de Ville a lieu ce soir, sur la convocation du Maire suppléant. La séance devra s'ouvrir à 7 heures. Les ordres et mesures sont inscrits sur le programme comme suit :

Ordres du jour pour l'Assemblée Spéciale du Conseil, mercredi, le 14 novembre 1855.

1. Pour recevoir les rapports des comités.
2. Pour recevoir les règlements du comité de police, etc.

2e ET 3e LECTURES DES REGLEMENTS :

3. Pour prohiber et punir les jeux, désordres et tumultes dans la cité de Montréal.
4. Pour défendre de décharger des armes à feu et de lancer des feux d'artifice dans cette cité.
5. Pour régler la manière de piler et de scier le bois de corde dans les rues et pour limiter le temps pour le piler et le scier.

POUR CONSIDÉRER LES RAPPORTS.

6. Du comité des marchés, sur l'application de M. Evans pour qu'on lui loue la salle du marché Ste. Anne.
7. Du comité de l'eau, sur les dommages à être accordés à Edw. Burke.
8. Du même, sur réclamation de M. Ryan, pour ouvrage fait sur le nouvel Aqueduc.
9. Du comité des finances, sur l'allocation à faire aux cotiseurs pour leurs services l'année dernière.

POUR CONSIDÉRER LES MOTIONS.

10. Du Conseiller Lyman, pour un comité pour considérer s'il serait à-propos d'employer des rapporteurs pour rapporter officiellement les procédés du Conseil.
11. Du Conseiller Day, pour la nomination d'un ingénieur pour faire rapport sur un système général d'assainissement et prendre charge de tous travaux d'exploration et de génie, dans la Corporation.
12. Du Conseiller Browne, que l'ingénieur de l'Aqueduc fasse rapport du montant requis pour compléter les ouvrages, et quand ils seront achevés.
13. Du Conseiller Adams, pour insister à ce que les pièces de bois qui ont été déposées sur l'Avenue Colborne, soient enlevées.

COUR DU RECORDER.

Samedi, 10 novembre.

Nombre de personnes arrêtées pour offenses durant la semaine, 50, principalement pour ivresse et vagabondage ; de ce nombre, 19 ont été déchargées.

Assignés de comparaître pour avoir laissé errer des animaux, 3 ; assaut et batterie, 4 ; personnes tenues de garder la paix, 2 ; charretiers menant sans licence ou sans numéros, 2 ; conducteurs de charrettes à bière ou à pain menant sans numéro, 2 ; personnes négligeant de clôturer des lots vacants, 2 ; pour privé mal propre, 1 ; pour cour mal propre, 1 ; pour avoir fait usage d'une machine à vapeur dans un lieu qui n'avait pas été auparavant examiné par l'Inspecteur du Département du feu, 1 ; pour n'avoir pas de gouttières bien couvertes à sa maison, 1 ; apprenti accusé d'avoir laissé le service de son maître, 1 ; apprentis refusant d'obéir aux ordres raisonnable de leurs maîtres, 6 ; pour avoir vendu en dehors des marchés publics, 1.—*Communiqué.*

Rapport Hebdomadaire des Mortalités

DANS LA CITÉ DE MONTRÉAL.

Du 27 au 3 nov. 1855.

Hom. 2 ; Fem. 9 ; Garçons, 5 ; Filles, 4

Total............ 20

MALADIES.

Apoplexie	2
Consomption	2
Congestion du cerveau	1
Débilité des adultes	2
Débilité des enfants	2
Diarrhée	2
Fievre	1
Maladie du cerveau	1
Inflammation des intestins	1
Vieillesse	1
Mort-né	1
Dentition	3
Maladies inconnues	0

AGE.

Audessous d'1 an	5
De 1 à 2 ans	4
De 2 à 5 ans	0
De 5 à 10 ans	0
De 20 à 30 ans	3
De 30 à 40 ans	2
De 40 à 50 ans	1
De 50 à 60 ans	2
De 60 à 70 ans	1
De 70 à 80 ans	0
De 80 à 90 ans	2

LIEUX DE NAISSANCE.

Canada	9
Irlande	9
Ecosse	1
Etats-Unis	1

ADMISSION AU BARREAU.

Lundi, le 5 courant, ont été admis au Barreau MM. W. Chagnon et Télesphore Chagnon. M. W. C. a fait ses études professionnelles sous MM. Peltier et Bélanger, et M. T. C. sous MM. Laflamme et Laflamme. Tous deux ont suivi le cours légal de M. Bibaud.

Les fortes études de ces deux jeunes débutants, jointes à leurs talents remarquables, leur assurent une brillante carrière à parcourir. Nous leur souhaitons donc tous les succès et tout l'encouragement dont ils sont véritablement dignes.

CORRESPONDANCE.

M. l'Editeur,

Laissez moi donc dire un mot au pauvre Moë de St. David.

Pauvre Moë, ton orgueil t'a fait croire que le digne curé de la Rivière-du-Loup allait se retourner du côté de St. David, le fixer et répondre à tes insultes ; sois tranquille, tu es comme tu seras toujours, trop petit pour lui, et lui, trop digne homme pour s'amuser de toi ; il sait trop par cœur le grand philosophe chrétien, le grand St. Paul qui dit : "ne jettez point des perles devant, &c." Seulement il regrette que depuis son départ de St. David, des mains souillées et destructives se soient portées sur la vigne du Seigneur et l'aient déjà si horriblement fouillée.

***

Bénédiction d'une cloche.—Le 17 octobre, a eu lieu à Douglas-town (district de Gaspé), la bénédiction solennelle d'une cloche.

Le révérend M. Gingras, curé de Percé, présidait en cette occasion. Au commencement de la cérémonie, monsieur le curé du lieu, dans un sermon approprié à la circonstance, expliqua l'esprit de l'église dans chacune de ses cérémonies, félicita ses paroissiens sur le zèle que, jusqu'ici, ils ont montré dans la construction d'une église qui fait tant d'honneur à leur mission, et leur promit les bénédictions du Seigneur, comme récompense de leur généreux efforts.

Le choix des parrains et marraines fut des plus distingués : son honneur le juge DeBlois, représenté par le sieur Isaïe Gingras, Jean C. Belleau, écr., collecteur des douanes pour le port de Gaspé, P. Fortin, écuyer, M. D., commandant de la *Canadienne.* Les marraines furent dame Jane Bride Belleau, dame M. Tremblay.

La cloche élevée dans le chœur de la nouvelle église était couverte d'un vêtement d'une rare beauté, dû à la générosité des marraines.

La collecte a été des plus satisfaisantes, et justifie fort bien le choix des parrains et marraines.

Un Témoin.

Le Journal de Québec.

Un voleur d'alcôve.—L'hôtel Fréchet, (rue de la Montagne,) a été avant hier, dans la nuit, le théâtre d'une curieuse et fort émouvante scène.

Un tout jeune homme de 18 à 19 ans, logé depuis quelque jours à l'hôtel Fréchet, se disant commis de M. Dubois, marchand de farine, à Montréal, s'était caché sous le lit d'une dame respectable, hébergée là, depuis que que temps, dans l'espoir qu'en pleine nuit, et pendant qu'elle serait profondément endormie, il pourrait faire main basse sur son argent et sur ses bijoux.

Mais ce malheureux, qui avait gagné cet incommode gîte, depuis 4 heures de l'après-midi, tout en disant qu'il repartait pour Montréal, se mit à respirer assez fortement pour interrompre le sommeil de cette dame qui se lève en sursaut, allume une bougie, et découvre étendu sous son lit, notre voleur tout honteux de sa déconvenue. Toute la maison s'émeut, la police arrive et le *jeune industriel* est conduit en lieu sûr.

Tout ce que l'on sait sur son compte, c'est qu'il faisait partie de la fameuse bande des voleurs de Montréal, dont tous les noms se sont trouvés dans sa poche, qu'il avait en mains un billet de cinq piastres, volé le jour même à M. Fréchet, de plus une chaîne de montre.—*Id*

—L'incendie a consumé lundi soir, à Nicolet, une vaste remise où se trouvaient carrosse, sleigh, etc., appartenant à T. Trigge, écuyer.—*Id.*

Nouvelles de l'Etranger.

KINBURN ET OTCHAKOW.

La prise de la forteresse de Kinburn, la situation nouvelle que cet évènement important fait à notre brave armée de terre et de mer, donne un intérêt réel aux détails suivants, fournis par une correspondance particulière :

La forteresse de Kinburn (en russe Kinbourn) est assise sur la pointe et dans l'endroit le plus étranglé d'une langue de terre fort longue et très basse, de vingt-cinq à trente milles. Cette langue de terre est évidemment le produit d'atterissements successifs et séculaires dus au Dniéper, le fleuve de la Russie qui entraîne le plus de vase.

Le pays n'est pas peuplé : de loin en loin, on rencontre sur les rivages de la mer quelques *zavods* (fabriques, usines,) mais peu d'habitations et nulle végétation. Des steppes partout. Près de cette langue de terre, se trouvent quelques hameaux misérables et deux pauvres villages vers le point où elle se soude au continent.

Deux chemins partent de la fortesse et longent les côtes : l'un au nord et l'autre au sud. Ils vont se réunir à la route de Cherson et Pérékop. Kinburn, comme forteresse, n'a pas une grande valeur militaire intrinsèque, mais telle qu'elle est, elle pouvait opposer une assez longue résistance, et il faut que le feu de nos bâtiments ait été bien terrible pour qu'on ait obtenu un succès aussi complet en quelques heures.

La prise de cette position est encore un coup sensible porté à la puissance maritime russe, après tant d'autres, depuis le commencement des hostilités. On s'en convaincra facilement par l'appréciation raisonnée des avantages que la possession de ce point doit naturellement nous faire espérer.

Kinburn était en effet, d'une immense importance pour les opérations ultérieures de nos flottes dans ces parages.

Quels sont les points objectifs présumés de ces opérations ? Odessa à gauche, Nicolaïef à droite, et, plus loin, Cherson et Pérécop. Eh bien, la petite forteresse de Kinburn et celle d'Otchakow, dont nous allons parler tout à l'heure, sont pour ainsi dire les clés de ces places importantes.

Kinburn domine la passe du golfe de Dniéper, car, bien que cette passe n'ait pas en cet endroit moins de six à sept kilomètres de large, elle n'est navigable pour les bâtiments d'un grand tonnage que sous les canons mêmes de la forteresse. Une flotte qui en est maîtresse peut venir jeter l'ancre sur un bon fond, sous ses murs, s'y abriter contre les vents violents d'ouest et de nord-ouest, et prendre sans danger toutes ses dispositions pour bombarder Otchakow, située juste en face sur la pointe d'une falaise.

La presqu'île dans laquelle se trouve Kinburn, est constellée à mi-chemin de sa longeur, de lacs salans, d'où le gouvernement russe titre de grandes quantités de sel. En avant de ces lacs, à égale distance d'eux et de la forteresse, quelques hameaux, espèces d'oasis dans le désert, forment de petits centres de population qui ne laissent pas d'avoir leur importance dans ces contrées presque inhabitées.

En admettant donc, chose maintenant plus que probable, que les puissances alliées parviennent à forcer les deux forteresses de Kinburn et d'Otchakow, elles n'ont plus d'autres obstacles sérieux que la barre du fleuve qu'elles doivent franchir pour arriver à des opérations plus décisives. Sans doute, le passage n'est pas chose facile à effectuer, car les russes ont là un grand nombre de batteries mobiles, mais rien n'est impossible à nos braves marins, et, de toute façon, la prise de Kinburn est le premier acte du grand drame maritime dont Nicolaïef ou Odessa verront peut-être le dénouement.

Sans vouloir donc présumer ce qui aura lieu plus tard, nous pouvons dès aujourd'hui nous applaudir vivement du dernier succès obtenu.

En deux étapes, nos troupes, une fois Otchakow pris, peuvent gagner par terre Odessa, Nicolaïef et Kerson. En s'appuyant à des chaloupes canonnières qui longeraient leur marche, elles menaceraient très sérieusement Nicolaïef, dont le sort pourrait bien alors être pareil à celui de Sébastopol.

Un mot maintenant sur Otchakow.

Du temps des Turcs, cette petite ville était très florissante et très populeuse. Après un siège mémorable qu'elle soutint contre toute une armée russe de plus de quatre-vingt mille hommes, elle fut prise d'assaut par Souwaroff. En moins de douze heures, la ville fut pillée, saccagée, dévastée et une population de douze mille âmes fut massacrée. Il ne resta de ces malheureux habitants que quelques enfants qu'on dirigea sur St. Péterbourg. C'est habituellement ainsi que procèdent les Russes dans leurs conquêtes.

La citadelle située en avant de la ville a été rebâtie et passe pour un ouvrage sinon remarquable du moins capable de tenir tête à l'ennemi. La ville renferme aujourd'hui 4,800 habitants ; elle est à 109 verstes (on sait que la verste russe est d'un peu plus d'un kilomètre) de Cherson et à 67 d'Odessa. Elle occupe l'extrémité d'une pointe de terre étroite et fait face à Kinburn, ainsi que nous avons eu occasion de le dire plus haut.

On conçoit qu'Otchakow soit choisi comme pivot pour les mouvements d'une armée d'opération destinée à agir contre les villes du littoral. Le terrain au milieu duquel se trouve la place est bas, marécageux, coupé par des lacs fort étendus qui, partant des bords de la mer, se prolongent jusqu'à 15 et 20 lieues en ligne droite. C'est donc pour les armées russes un pays difficile pour la marche des troupes de secours.

De cette forteresse à la métropole de l'Amirauté russe, il n'y a guère que deux à trois jours de marche. Si donc Otchakow est attaqué et succombe, si l'on s'y établit de façon à y concentrer des forces considérables, la Russie se trouve frappée d'un coup terrible, car de là il est toujours possible de menacer les villes les plus importantes et les plus populeuses de la Tauride, les plus riches établissements : Odessa, Nicolaïef Cherson et Pérékop, se trouvent à l'instant prises à revers. La retraite de l'armée russe de Sébastopol est fortement compromise. Il est donc bien permis de supposer que ces considérations n'ont pas été étrangères aux dernières opérations effectuées avec tant de secret, de vigueur, d'audace et de bonheur par les généraux alliés.

Un paragraphe du *Moniteur* nous apprend que MM. les généraux Bosquet, Mollinet et Trochu, dont les blessures sont en bonne voie de guérison, se sont embarqués le 18 octobre pour rentrer en France. Leur état de santé est satisfaisant.

—Les généraux français dont le *Moniteur* a annoncé le retour sont forts, souffrants. Le général Trochu, bien qu'ayant échappé à la terrible nécessité de l'amputation, se ressent toujours douloureusement de l'atteinte du biscaïen qui lui a emporté une partie du mollet. On sait que le général Mellinet a été atteint aux deux joues ; quand au général Bosquet, frappé en plein flanc d'un éclat d'obus, les désordres chez lui sont internes. On annonce qu'il va chercher à Pau, auprès de sa mère, la clémence tout exceptionnelle du climat.

—D'après un bruit qui a couru, le général Canrobert devrait partir bientôt chargé d'une mission à Stockholm.

La nouvelle de la découverte de gisements aurifères à la Guyane française est confirmée par le *Moniteur.* Le gouvernement a reçu du gouverneur de la colonie un rapport à ce sujet.

La dépêche suivante, du maréchal Pélissier, a été publiée à Paris :

" Sébastopol, 21 oct. 5 h. du soir.

" Je viens de recevoir le rapport du général Bazaine sur la prise de Kinburn.

" La division anglo-française a concouru dignement au succès des escadres alliées. Débarquée sur la presqu'île, à cinq kilomètres de la forteresse, elle s'est solidement établie, et, dans la nuit du 16 au 17, elle a ouvert la tranchée à huit cent mètres des fortifications. Lorsque la marine a ouvert, le 17, son feu puissant, deux compagnies de chasseurs, embusquées à quatre cent mètres des batteries ennemies, ont pu fusiller, à leurs pièces, les canonniers russes. L'artillerie de campagne a joué, de son côté, un rôle fort utile.

" 1,420 prisonniers, dont le général Koianowitch et 40 officiers, 174 bouches à feu, des munitions de guerre et autres, l'occupation d'une importante position, tels sont pour les alliés les résultats de cette heureuse entreprise.

" Les Russes les ont complétés en faisant sauter, le 18 octobre, les fortifications d'Otchakoff.

" Je vous enverrai le drapeau aux armes de Russie qui flottait sur Kinburn."

L'amiral Lyons a envoyé à l'amirauté anglaise la dépêche suivante :

" Bouches du Dniéper, 18 oct.

" L'ennemi a fait sauter aujourd'hui les fortifications qui se trouvent sur la pointe d'Otchakoff.

" Ces fortifications, défendues par 23 canons, se trouvaient à portée des bombardes de la flotte alliée."

On écrit de Nicolaïeff, 10 octobre, à la *Gazette autrichienne :*

" Le grand-duc Constantin a ordonné de démolir la plus grande partie des retranchements construits jusqu'alors, vu que ceux par qui ces travaux ont été élevés ont trompé de la manière la plus indigne la confiance de l'empereur. Le grand-duc a formé un comité de fortifications qu'il préside lui-même et qui a mis immédiatement à l'œuvre des milliers d'ouvriers. Les nouveaux travaux marchent très rapidement. Les directeurs des travaux antérieurs sont traduits devant les tribunaux. Le général Totleben a été appelé à Nicolaïeff."

On mande de Madrid, le 19, que le choléra règne toujours avec la même violence. Au nombre de ses victimes, se trouvent le duc de la Union de Cuba, le lieutenant-général Tacon, qui a longtemps gouverné l'île de Cuba, et s'y est fait remarquer par sa droiture, sa fermeté et son énergie.

—Le *Républicain* de Neufchâtel annonce que l'on a ressenti dans cette ville, pendant la nuit du 19 au 20, à quatre heures moins cinq minutes, un nouveau tremblement de terre.

BATAILLE DE KARS.

On écrit d'Erzeroum le 5 octobre :

" Le courrier de Kars, arrivé à l'instant, nous a apporté la nouvelle d'un engagement qui a eu lieu entre la garnison de cette place et les troupes russes, dans la matinée du samedi 29 septembre, et dans lequel les Russes ont été complètement battus.

" Deux heures avant le lever du soleil, l'ennemi a déployé toutes ses forces pour attaquer la ville sur toute la ligne du nord, c'est-à-dire par les redoutes sur les mamelons, d'où, en cas de succès, il aurait pu anéantir Kars et sa garnison. Son attaque, sur tous les points, était vive et décidée ; la défense des Turcs a été magnifique. Le feu de la mousqueterie et du canon a duré sept heures ; des redoutes ont été prises et reprises quatre ou cinq fois à la baïonnette ; le point le plus engagé était la clef de la position appelée *Tachmak-Tabia.* Le général Kmety, qui y commandait, a été admirable d'énergie et de courage ; il conduisait lui-même les bataillons qui, à la pointe des baïonnettes, reprenaient les points momentanément perdus

" Les Russes marchaient avec entrain, mais leurs colonnes furent repoussées les unes après les autres et vinrent se briser contre les efforts des assiégés. Enfin, comme je l'ai dit plus haut, après un combat de sept heures, ils durent céder. Ce fut une déroute complète, un sauve-qui-peut général au pas de course jusque dans la plaine, hors des atteintes des projectiles de la place, et où il leur a fallu cinq heures pour se rassembler.

" Au départ du courrier de Kars, on enterrait leurs morts, c'est-à-dire ceux qu'ils avaient laissés ; on en comptait déjà *quatre mille.* Le champ de bataille était couvert de cadavres. Sans aucune exagération, on peut évaluer leurs pertes à 8,000 hommes. Si les Turcs avaient eu de la cavalerie, figurez-vous le carnage qui aurait été fait dans tous ces bataillons fuyant à la débandade.

" Le général Kholman, d'accord avec le général Williams et le muchir, avait pris d'excellentes dispositions : mais Kmety a été le héros du jour. Les pertes de la garnison s'élèvent à environ mille hommes.

" Ces faits sont confirmés par tous les rapports officiels."

CAPITULATION DE KINBURN.

Le *Moniteur de l'Armée* expose ainsi qu'il suit les avantages qui doivent résulter de la prise de Kinburn :

La prise des forts de Kinburn a une importance militaire considérable. Désormais le Liman du Dniéper et l'entrée du Bug sont ouverts aux flottes alliées. Rien n'empêche leurs flottilles de se diriger par le Dniéper sur Kherson, en remontant les 15 milles qui séparent cette place de l'embouchure du fleuve. Aucun obstacle sérieux ne s'oppose à ce qu'une opération soit tentée sur Nicolaïeff, en remontant les 20 milles qui forment la distance de cette forteresse au Liman. Or, Nicolaïeff est maintenant le grand arsenal militaire et naval de la Russie, et Kherson est la place principale de dépôt des approvisionnements que le gouvernement moscovite peut diriger par Pérékop sur les points que ses armées occupent encore en Crimée.

Les expéditions maritimes dirigées simultanément et avec un si grand succès sur Kinburn, au fond de la mer Noire, et sur Taman, sur les bords du détroit de Kertch, peuvent donc avoir des conséquences très sérieuses pour les opérations de nos armées en Crimée.

Nous trouvons dans la *Patrie*, les explications suivantes sous ce titre : " *Les honneurs de la guerre* " :

Quelques personnes, n'étant pas suffisamment initiées aux coutumes militaires, ont cru voir une contradiction dans cette phrase du rapport de l'amiral Bruat sur la capitulation de Kinburn ; " La garnison est sortie de la place avec les honneurs de la guerre et s'est rendue prisonnière." Il n'y a pas pourtant contradiction.

La législation militaire a dû sanctionner cet évident et salutaire principe, que la défaite, quand on a épuisé dans la lutte les dernières ressources de la science et de la bravoure, n'est point un déshonneur.

Bien plus, autant un gouverneur de place serait répréhensible et punissable pour avoir posé les armes pouvant les tenir encore, autant encourrait-il le reproche d'obstination cruelle si, ne pouvant plus résister, il rejetait néanmoins, au péril de la vie ses soldats et des biens des habitants, les propositions acceptables de l'assiégeant.

Donc, s'il est des cas où capituler est le crime d'un lâche, il en est d'autres où c'est le malheur d'un brave. L'assiégeant, on le conçoit, est le meilleur juge de la conduite de l'assiégé qu'il a vaincu, il le traite comme il l'estime ; à un officier de cœur il accorde des honneurs toujours. Il peut donc arriver, c'est même le cas le plus commun, que les honneurs de la guerre soient rendus à une garnison retenue prisonnière.

Ces honneurs sont réglés à l'avance par l'acte proprement appelé *capitulation.*

Autrefois, les gouverneurs tenaient à ne sortir, après la capitulation, que par la brèche ; ils faisaient traîner sur les ruines leurs canons et leurs bagages : c'était en quelque sorte donner acte qu'il y avait brèche praticable, et que leur résistance n'avait pas pu se prolonger.

Aujourd'hui, la capitulation étant signée par le gouverneur, les membres du conseil de défense et les chargés de pouvoirs de l'assiégeant, on se livre réciproquement des ôtages de condition ou de grade équivalents.

Le gouverneur remet un des postes et la brèche aux assiégeants ; des officiers d'administration et d'artillerie procèdent à l'inventaire du matériel, et il est donné connaissance à l'armée victorieuse des souterrains, fourneaux de mine et contre-mine, de la forteresse, afin que les poudres en soient sur-le-champ retirées.

Enfin, la garnison prisonnière défile en emmenant les malades transportables ; le plus souvent, elle dépose les armes sur les glacis, et marche ensuite sous l'escorte convenue, et avec le nombre de voitures accordées.

Cet exposé sommaire rendra parfaitement clairs pour tous nos lecteurs les termes de la dépêche de l'amiral Bruat.

L'EVACUATION DE SÉBASTOPOL.

Nous croyons inutile de reproduire *in extenso* le texte du rapport du prince Gortschakoff sur la chute de Sébastopol, qui a été publié dans l'*Invalide russe*, et dont nous avons déjà fait connaître les points les plus importants. Mais voici la partie que le termine et qui est relative à l'évacuation de la place.

" A quatre heures de l'après-midi, le commandant en chef donna l'ordre de commencer à la tombée de la nuit, l'évacuation de la partie sud de Sébastopol, et de transporter les troupes sur la partie nord, en partie au moyen des navires et en partie par le pont jeté sur la rade.

" L'évacuation eut lieu de la manière suivante :

" Les volontaires et une partie des artilleurs furent laissés sur la ligne de défense et entretinrent un feu rare d'artillerie et de carabines. Les lignes de barricades construites à l'avance dans l'intérieur de la ville, furent occupées dans la partie droite par les régiments de Tobolsk, de Volhynie et de Minsk, et dans la partie gauche par ceux d'Azof et d'Odessa.

" A couvert de ces troupes avancées, les différens corps disposés derrière elles commencèrent à se porter successivement sur la place Nicolas, d'où elles traversèrent la baie par le pont ; celles du faubourg de Karabelnaia s'embarquèrent à bord des vapeurs et des bâtiments préparés par les soins du vice-amiral Novossilsky.

" Lorsque toutes les troupes eurent évacué la place Nicolas et le cap Pavlovski, et que les blessés qui se trouvaient dans les batteries de Nicolas et de Paul eurent été transportés au côté Nord, il fut donné un signal, auquel le reste de l'artillerie, les volontaires et les troupes qui garnissaient les barricades, commencèrent à se replier vers les points du passage de la baie.

" A mesure que les dernières troupes se retiraient des divers points de la ligne de défense, les pièces de grosse artillerie qui les garnissaient étaient autant que possible mises hors de service, et les magasins à poudre incendiés ainsi que la ville. Après le passage de toutes les troupes au côté Nord, le pont fut démonté.

" Le 28 août (9 septembre), après l'évacuation de la ville, eut lieu l'explosion des batteries Nos 7, 8 et 10 ; dans la soirée, la batterie de Paul sauta et l'on fit également sauter les minimes approvisionnements qui se trouvaient dans la batterie Nicolas.

" Ainsi, après trois cents quarante-neuf

jours de défense opiniâtre de la ville entourée à la hâte, en vue de l'ennemi, par des fortifications de campagne, et offrant entre ses diverses parties des obstacles naturels aussi importants que la baie du Sud et la rade de Sébastopol, la garnison évacua la ville sans être inquiétée. L'ennemi, encore sous l'impression de la sanglante opposition qui lui avait été faite la veille, ne pensa même pas à nous poursuivre. Notre passage au côté Nord ne nous coûta que quelques hommes."

La *Gazette du Midi*, du 17 octobre, raconte, en ces termes, les exploits de la foudre, pendant un orage qui a éclaté sur Marseille le 15.

"On a pu craindre que cet orage n'eût produit quelques effets désastreux : il n'en est rien, fort heureusement, et nous apprenons que la foudre, en éclatant à la Place-Neuve, n'a causé aucun accident fâcheux. Le feu électrique a frisé (c'est le mot) trois personnes qui causaient sur la place, et il se trouve que ces trois personnes étaient trois coiffeurs du quartier ; l'un a vu brûler le bout de sa cravate ; l'autre n'a plus retrouvé dans son gousset sa montre que le tonnerre lui avait escamotée, comme l'aurait fait le plus adroit filou, supprimant par surcroît la chaîne qui la retenait, et ne lui laissant que le crochet incrusté dans la boutonnière du gilet ; le troisième coiffeur a piqué une tête par terre, et n'a repris ses sens que quelques moments après. La foudre s'est ensuite dirigée vers le port, où trois mâts de navires ont été brisés."

MINES D'OR DANS LA GUYANE FRANÇAISE.

Il paraît officiellement établi qu'on vient de découvrir à Cayenne, dans le haut de la rivière d'Approuague, une mine d'or dont la richesse serait fabuleuse, et qui ne le céderait en rien à celles de la Californie.

La *Feuille de la Guyane Française*, journal officiel de la colonie, publie dans son numéro du 15 septembre, un avis concernant la formation d'une compagnie pour l'exploitation de cette mine d'or.

Voici les détails que nous fournit à cet égard le *Courrier du Hâvre* :

"Nous avons cité, dans notre numéro du 24 septembre dernier, une lettre annonçant le départ de l'expédition qui s'est mise à la recherche des gisements aurifères, le 14 du mois d'août. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Le 16 septembre, la commission d'exploration en avait déjà obtenu qui lui permettaient d'espérer un succès satisfaisant. Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui même du théâtre de ses travaux, nous apprennent les détails suivants, qu'on lira avec un grand intérêt ; car, si, comme tout permet d'y compter, l'avenir répond à ce qui s'est déjà passé, la Guyane française promet de devenir une de nos plus riches colonies, au point de vue de l'extraction de métaux précieux comme sous le rapport de la production agricole.

"Partie du bourg d'Approuague le 18 août, sous la direction du commandant du quartier, M. Félix Tony, la petite expédition a remonté le fleuve à l'aide de ses barques. Après quatre rudes journées de navigation, l'Indien Oyampis, qui servait de principal guide, l'a fait entrer dans un affluent d'un lit plus resserré appelé l'*Arataye*, où après avoir ramé encore quelques heures, on a débarqué. L'Indien frappant le sol du pied a dit dans son idiôme : "C'est là, fouillez et vous trouverez." On s'est mis à l'œuvre sans perdre de temps, et après avoir remué et lavé grossièrement environ un mètre cube de terre, on a obtenu des paillettes et même des pépites d'or d'une certaine grosseur. On s'est hâté d'expédier à Cayenne c premier résultat, fruit de quelques heures de travail à *la battée*. A la pharmacie centrale, on a de suite analysé cette matière, qui a produit 80 pour cent d'or pur, 10 pour cent d'argent et 10 pour cent d'autres matières inconnues. Ceci terminé, le tout a été mis dans un petit flacon bouché, cacheté et envoyé au ministre de la marine.

"On n'en continue pas moins pendant ce temps l'opération sur le terrain aurifère, dont les nouvelles trouvailles sont attendues auxieusement.

"En attendant, la *fièvre jaune* a été supplantée par la *fièvre de l'or*. *L'auri sacra fames* s'empare de toutes les têtes. Une compagnie s'est immédiatement formée au capitale de 400,000 francs pour l'*exploitation des mines de l'Arataye*. Les 4,000 actions de 100 francs ont été enlevées dans les deux premières heures. La France a désormais son Australie et sa Californie...."—*Cour. des E. U.*

AUTO-DA-FÉ.

Nous lisons dans l'*Evening News* de St.-Louis :

Une femme, russe de naissance, mourut jeudi à Milwaukie ; avant de mourir elle dit à son mari qu'elle désirait qu'on brulât son corps et qu'on envoyât ses cendres dans la terre natale. Son mari, homme riche, aussitôt sa femme morte, entassa deux cordes de bois, plaça le cercueil sur le bûcher et alluma le feu.

Cependant les autorités informées de ce qui se passait, résolurent de s'y opposer. On donna l'ordre de retirer le corps de dessus le bûcher ; mais les parents et les amis ont opposé la plus vive résistance ; on craignit pendant quelques moments qu'il n'y eût une émeute.

Cependant les autorités sont parvenues à calmer tout le monde, et le corps a été conduit au cimetière où il a été déposé.

FAITS DIVERS.

—Le *Leeds Mercury* annonce une importante découverte faite à Babylone par le colonel Rawlinson. Il ne s'agit de rien moins que d'une vaste bibliothèque, non pas formée de volumes imprimés ni de manuscrits sur papier, mais de terres cuites portant des traités considérables d'anatomie, de mathématiques, d'ethnologie, etc. Ces traités exposent des faits et des opinions qui, d'après le colonel Rawlinson, seront très intéressants à étudier.

—Il est dans les campagnes de l'Angleterre de vieilles coutumes tirant leur origine de la superstition, qui pourraient amener de sérieux accidents. Dans le Cheshire, on a l'habitude de faire cuire aux nouvelles mariées, le jour même de la cérémonie, un gâteau dans lequel se trouve un anneau. Les parts du gâteau se tirent à l'aveuglette et se distribuent aux jeunes gens de la noce. Celui qui trouve la bague dans sa portion est considéré comme devant se marier avant tous ses compagnons. Il y a quelques jours, à une noce près de Tarpoley, l'on fit cuire un gâteau à la mariée, puis la distribution eut lieu. Le jeune homme auquel incomba la bague l'avala sans se douter de rien. Par un grand bonheur, l'anneau ne s'est pas arrêté dans le gosier.

—M. Codet-Négrier a inventé un ciment avec lequel il confectionne toutes espèces de chaussures sans coutures, ni vis, ni clous ; semelle intérieure et extérieure, cambrure, talon, tout est maintenu par ce moyen sur l'empeigne ; quinze minutes de pression suffisent, dit-on, pour établir entre ces différentes parties une adhérence parfaite. M. Codet-Négrier a aussi trouvé le moyen d'utiliser tous les déchets de cuirs sans emploi auparavant : il en fait des talons pour ces chaussures. Par un procédé qui lui est propre, il réduit les déchets en une pâte susceptible d'être moulée, qui durcit promptement et est d'un emploi des plus avantageux pour l'usage que nous venons d'indiquer.

DECEDE.

A Troy, Etat de New-York, le 2 courant, M. Jean-Moïse D'Esnerd Raymond, à l'âge de 35 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Laprairie.

PELLETIER & BELANGER,

AVOCATS,

Ont transporté leur bureau sur la rue du Champ de Mars, No. 65.

Mme. Vanderbuilt, No. 185, rue Suffolk, dit des célèbres pillules pour le poumon du Dr. McLane :

"J'étant indisposée, et ne sachant pas si cette indisposition provenait d'un dérangement dans le poumon ou seulement de l'hystérie, on m'engagea à acheter une boite des " célèbres pillules pour le poumon, du Dr. McLane," et je ne les avais pas toutes prises que j'étais parfaitement rétablie. Je jouis maintenant d'une santé parfaite, et recommande avec empressement à ceux qui seraient affligés comme je l'ai été, l'usage de ces pillules célèbres.

New-York, 25 mars 1852.

Huntville, N. C. 1er. nov. 1853.

Dr. C. M. Jackson.—Cher monsieur,—Permettez que je vous exprime ma sincère reconnaissance pour la découverte de votre remède, qui, pour ne rien dire de trop, a opéré une guérison que tous les autres remèdes dont j'ai fait usage n'ont pu maitriser. Les Amères allemandes d'Hoofland m'ont guéri de la maladie la plus obstinée et la plus obstinée de.... qu'ait peut-être jamais eu aucun homme. Ma maladie n'est point ignorée ici, vu que je suis bien connu dans ce comté et ceux qui l'environnent, et je puis dire que mon rétablissement a étonné tous mes amis et parents, attendu que j'avais essayé tous les remèdes qu'on m'avait recommandés, et rien ne m'a fait de bien que les Amères Allemandes. Vous êtes libre de faire, de cette communication, l'usage que vous en désirerez pour le profit des affligés, suivant que vous le jugerez convenable.

Votre &c.,

3 nov—qi Wm. J. ATWOOD.

THEATRE ROYAL.

OLE BULL

Informe respectueusement ses amis et les citoyens de Montréal, qu'il donnera un

SECOND ET DERNIER

GRAND CONCERT

MERCREDI LE 14 Novembre.

Il sera assisté en cette occasion par les artistes éminents suivants,

LA FAVORITE JEUNE PRIMA DONA ET VOCALISTE,

MLLE. SOPHIE MARIANI,

Des principaux théâtres d'Italie et d'Allemagne,

SIGNOR MANZOCCHI !

Premier Tenor des Grands Opéras de Madrid, Lisbonne et Naples,

FRANZ ROTH,

Le Pianiste et Compositeur distingué.

PROGRAMME.

Premiere Partie.

1.—SOLO PIANO FORTE, (Papageno Rondo) Par demande.............. F. ROTH
F. ROTH.

2.—GRAND CAVATINA, (Figlia del Regimento) En français.............. DONIZETTI
SOPHIE MARIANI.

3.—SOLO VIOLON, Grand Concerto en E's { Allegro, Adagio, Rondo. } PAGANINI
OLE BULL.

Deuxieme Partie.

1.—ROMANZA, (Giuramento).............. MERKDANTE
SIGNOR MANZOCCHI.

2.—SOUVENIR DE MONTREAL, Dédié aux Dames de Montréal, (Première fois).............. F. ROTH
F. ROTH.

3.—BALLADE EN ANGLAIS....
SOPHIE MARIANI.

4.—SOLO VIOLON, (Arabesque C.) Première fois.............. OLE BULL
OLE BULL.

Troisieme Partie.

1.—ARIA.—Ah! non Giunge—De la Somnanbula, par demande...BELLINI
SOPHIE MARIANI.

2.—SOLO PIANO FORTE, (Variations sur God save the Queen) Première fois.............. F. ROTE
F. ROTH.

3.—GRAND DUO, (De Linda di Camounix) Par demande..............
SOPHIE MARIANI ET SIGNOR MANZOCCHI.

4.—SOLO VIOLON, (La Polacca Guerriera........ OLE BULL
OLE BULL.

BILLETS : Premières places, $1 ; Secondes places, 75c. ; Parterre, 50c. On pourra se procurer des places réservées chez M. J. W. HEPBERT, magasin de musique, Rue Notre-Dame Nos. 131 et 133.

Portes ouvertes à 7 heures, le Concert commencera à 8 heures.

Montréal, 14 novembre 1855.

SLEIGH! SLEIGH!!

COIN DES RUES

DORCHESTER ET St. LAURENT.

LE Soussigné a l'honneur d'offrir ses sincères remerciments à ses nombreuses pratiques et au public en général, pour le patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Avant en main un des

Plus beaux et des plus riches assortiments de voitures D'ETE ET D'HIVER

il profite de cette occasion pour les inviter à venir l'examiner, certain qu'ils trouveront ses voitures d'hiver **sans RIVALES**, à Montréal.

Les messieurs qui désirent se pourvoir de voiture pour la saison prochaine, voudront bien remarquer que, non seulement, le Soussigné pourra leur en fournir les mieux finies, mais qu'il les servira aux prix les

PLUS REDUITS.

L. J. GAUTHIER.

14 nov—mk

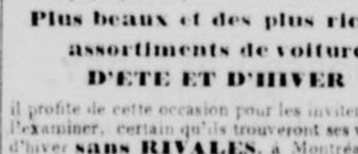

AVIS

aux Cultivateurs et Commerçants de grains.

$200

Seront offertes comme prix pour les meilleures graines.

Les Directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Montréal, afin d'offrir aux cultivateurs une occasion de se procurer des graines, se proposent de tenir un Marché aux graines à semer, en connection avec l'Exposition des chevaux, le PRINTEMPS prochain, quand les argents suivants seront appropriés comme suit, savoir :

3 prix 20 minots de Blé
3 prix 20 minots d'Avoine
3 prix 20 minots d'Orge
3 prix 20 minots de Pois
3 prix 10 minots de Fêves
3 prix 5 minots d'Ivraie
3 prix 5 minots Graines de Trèfle

Le montant des prix et les autres détails seront publiés dans une autre annonce.

Par ordre,

JAMES SMITH, Sec. Très.

Montréal, 14 nov

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING.

VENTE DE BIENS-FONDS A L'ENCAN.

MARDI, le 20 courant les propriétés suivantes appartenant à l'Association de Construction de Montréal seront vendues :

1o. Un lot de terre au côté nord-est du chemin Papineau, de 60 pieds de front sur 145 pieds de profondeur, avec une maison et bâtisses en bois dessus érigées, récemment occupée par M. Hugh Sym.

2o. Un lot vacant sur le même chemin Papineau, d'1¼ âcre de front sur 145 pieds de profondeur, occupé par Denis Droyer, ces deux propriétés sont commuées.

Les conditions etc., peuvent être connues en s'adressant au Bureau du Secrétaire Trésorier M. Court grande rue St. Jacques.

JOHN LEEMING, Encanteur.

10 nov.

CORPORATION DE MONTREAL.

PROCLAMATION.

$200 DE RECOMPENSE.

ATTENDU qu'un vol audacieux a été commis dans le bureau de J. C. SMITH, écr., Courtier, rue St. François-Xavier, vers une heure de l'après-midi, vendredi le 9 du courant, par deux hommes qui, étant entrés dans le bureau, en l'absence de M. Smith, assaillirent tout à coup le garçon du nom de Holt, qui en prenait soin, et après lui avoir serré la gorge au point de le rendre insensible, s'emparèrent de l'or, de la monnaie et et des billets de banque qu'il trouvèrent sous leurs mains, se montant en tout à environ **£200** ; je soussigné Maire suppléant de la dite Cité de Montréal, offre par les présentes

UNE RECOMPENSE DE $200

à toute personne qui donnera telles informations qui tendraient à l'appréhension et à la conviction des personnes, ou d'aucune d'elles, coupables de cet outrage et vol.

J. J. DAY, Maire suppléant.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 14 nov. 1855.

Province du Canada, District de Montréal. Circuit de Montréal.

Dans la Cour de Circuit.

Lundi, le dixième jour de Septembre, mil huit cent cinquante-cinq.

PRESENT : Mr. le Juge McCORD,

No. 1961.

LOUIS GAREAU, commerçant, de la paroisse de Longueuil, dans ce district.

Demandeur,

vs.

GEORGE Ls. F. D'ESCHAMBAULT, écuier, de la paroisse de St. Denis,

Défendeur.

IL est ordonné, sur la motion de MM. LEBLANC & CASSIDY, avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de François-Xavier Laforce, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le district de Montréal, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de cette cité appelé " La Minerve" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de cette cité appelé " The Pilot" notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai sus-dit, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

[Par ordre,]

MONK, COFFIN & PAPINEAU. *G. C. C.*

14 nov—di

Comme curateur à la Succession vacante de feu IGNACE ROBITAILLE, écuier, en son vivant, de Terrebonne, je prie toutes les personnes qui pourraient se trouver concernées dans la liquidation de la dite succession, soit comme débiteurs, soit comme créanciers, de me le faire savoir sous quinze jours,

J. T. LIMOGE, Curateur.

Montréal, 14 nov—qi

Compagnie d'Assuracne " BEACON " DE LONDRES.

SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU.

Bureau pour le Canada à

MONTREAL

William Molson, écr. Thomas Evans, écr. Damase Masson, écr.

CONSEILS PERMANENTS :

MM. ABOTT & BAKER.

Cette Compagnie assure toute description de Bâtisses, Manufactures, Moulins, &c., les Marchandises et les Meubles qui s'y trouvent, contre toute perte ou dommage causé par le feu à des conditions libérales.

Toute espèce de Risque sur la Vie sont pris à des taux aussi bas que la sureté des assurés puisse le permettre.

Les pertes sont réglées promptement et sans référence en Angleterre.

C. C. ABBOTT, Agent pour le Canada Est. Grande rue St. Jacques, No. 25.

14 nov—a

MR. SLADDEN,

AGENT PARLEMENTAIRE,

TORONTO,

RUE WELLINGTON, 14 novembre—di

MAISON DE LA TRINITE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, en addition aux LUMIERES sur le Quai à ST. PIERRE LES BECQUETS, les LUMIERES sur la rive, qui avaient été descendues, le 12 courant, seront remontées le et après la soirée de MERCREDI, le 24 courant.

JAMES HOLMES, Régistrateur.

Maison de la Trinité, Montréal, 27 courant.

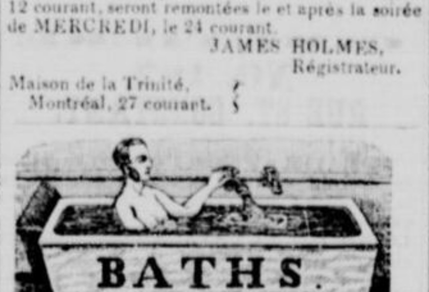

CHAMBRES DE BAINS DE MONTREAL,

OUVERTES

DEPUIS

7 HEURES, A. M.,

JUSQU'A

10 HEURES, P. M.

71.

RUE McGILL.

7 nov.

EDOUARD BARSALO,

MESUREUR DE BOIS,

NO. 8,

RUE DE LA COMMUNE, MONTREAL.

26 mai

AVIS est par les présentes donné que les MARCHANDISES ci-dessous mentionnées, non réclamées dans les magasins de la Douane, à ce port, avant la période requise par la 12me section, 10 et 11 Victoria, chap., 31, SERONT VENDUES, par ENCAN public, par ordre du Collecteur, sous l'autorité de la section ci-dessus, le DIX-SEPTIEME jour de Novembre courant, si elles ne sont pas réclamées avant.

VAISSEAUX.	MARQUES ou ADRES.	PAQUETS.	CONTENANT.
C F N Y & Montréal...	Point de Marques......	2 Barrils............	Chaux
Do	Do	2 Boites............	Thé
Do	Do	1 Poche............	Noix
Do	A. Laurie & Cie.......	1 balle............	Ouate
C F du Grand Tronc....	Captain Dick.........	1 caisse............	Porter
C F Champlain.........	James Wells..........	1 paquet............	Fourchettes
Do	H. T............	150 poches............	Pegs
Cleopatra............	M. [9] T. S............	1 caisse............	Ferronnerie
Great Britain.........	W G & Cie............	1 pièce............	Machines
Barrossa............	Point de Marques......	Fer............	Gutter
Yenikale............	L & Cie............	1 boite............	Ferblanc
Robinson............	J M J C W............	1 quart............	Whiskey
Amy Ann............	Point de Marques......	52 railroad............	Chaises
Ottawa............	H............	1 caisse............	Vin
Do	Geo Shepherd.........	1 boite............	Moss, &c
Willhelmina.........	C C............	2 quarts............	Brandy et couleurs
Québec, steamboat.....	J H............	1 caisse............	Bolts
Guiding Star.........	S (T) M............	3 caisses............	Cigares
Reliance............	S............	1 boite............	Vin
Harlequin............	Point de Marques......	96 horloges............	Poids
City of Hamilton......	Do	1 quart............	Verrerie
Canada............	W & B H............	2 anclumes............	
Great Briain.........	54th Regt............	1 caisse............	Verrerie, &c
Pearl............	C H 5............	1 caisse............	Marchandise sèche
Do	B T & Cie............	1 boite............	Echantillon de Vin
British Queen.........	Chas Garth............	1 pompe............	
Iron Duke............	A (10) B............	4 boites............	Ferronnerie
Do	(R S)............	2 boites............	Do
Do	M T S............	1 boite............	Manches
Do	G L Thompson.........	1 rouleau............	Fil métalique
Do	P Gavin............	2½ barils............	Peintures
Do	(T)............	1 poche............	Epices
Do	O McGarvey............	2 barils............	Varnis
Do	—Laforce............	2 boites............	Médecines
Do	A Savageau............	1 boite............	Do
Do	W & C Brewster.........	1 caisse............	Scies
Do	B G............	4 boites............	Ferblanc
Do	W Cruikshanks.........	1 caisse............	Cigares
Do	S P Bidder............	1 quart............	Charbons
Do	H Lavender............	1 caisse............	Casques
Do	Jas Terrance............	2 boites............	Thé
Do	Chas Seymour.........	1 safe............	
Do	Frothingham & Workman	2 boites............	Pesées
Do	F & W (Haugh).........	10 boites............	Do
Do	Jesse Joseph............	6 barils............	Peintures
Do	Thos Williams.........	20 barils............	Do
Do	Ira Gould............	3 pièces............	Fonte
Do	H Clarke............	6 barils............	Peintures
Do	Mayer Bros............	1 caisse............	Mitaines
Do	H & W Hunton.........	1 quart............	Verreries
Do	A Brown............	1 caisse............	Wearring Apperel
Do	Point de Marques......	1 baril............	Sucre
Do	M L Q............	1 boite............	Poids d'horloge
	J G Q............	3 paquets............	Pelles
Do	J S............	1 de mi-boite............	Thé
Do	B H & Cie............	1 do	Do
Do	M G M............	1 do	Do
Do	H L Q............	1 do	Do
Do	J P Q............	4 do	Do
Do	W C H Q............	2 boites............	Tabac
Do	T M Q............	2 do	Do
Do	J W M............	1 do	Do
Do	J S............	1 poche............	Café
Do	W H............	1 caisse............	Canelle
Do	(M)............	1 boite............	Caout-chouc
Do	M H & Cie............	1 boite............	Thé
Do	William Doyd.........	10 barils............	Peintures, &c
Do	Brewster & Mulholland	2 barils............	Fontes
British Queen.........	Jno Keller............	5 paquets............	Fourchettes
C F Grand Tronc......	Joseph Gullwer.........	5 boite............	Grindstones
Elizabeth Emily......	Point de Marque......	297 demijeannes.......	

—AUSSI :—

Les marchandises suivantes, saisies pour infraction à la Loi du Revenu, savoir :—

MONTRES D'OR
BIJOUTERIES
MOUVEMENTS DE MONTRE
MAINS EN OR ET PLAQUEES
MACHINES POUR ORFEVRERIE
JOYAUX ET PIERRES PRECIEUSES
OUTILSPOUR ORFEVRES &c., &c.

Vente a DEUX heures P. M.

J. D. BERNARD & CIE., Encanteurs.

Montréal, 6 Nov. 1855

A VENDRE,

DANS le village d'Yamachiche, la superbe propriété de RAPHAEL GELINAS, de deux arpents et deux perches de front sur quarante de profondeur, toute en culture et d'un sol supérieur. Cette propriété, située à environ un demi-arpent du Couvent de la Congrégation de Notre-Dame à la porte de l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne et peût-être à deux arpents de l'Eglise, offre de grandes commodités ; elle est bien bâtie de maison, hangard, remise, écurie, une grange de 160 pieds de long &c., &c., &c.

CONDITIONS FACILES.

S'adresser sur les lieux à

RAPHAEL GELINAS.

Yamachiche, 10 nov—mp

CALENDRIER ET ALMANACH

POUR

1856.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

LOUIS PERRAULT,

RUE ST. VINCENT, No. 22.

Montréal, 10 nov—qi

Avis Public.

EULALIE LANIER marchande publique de St. George de Henriville, ayant acheté le fonds de magasin de Jean Marie Lanier son époux, ci-devant marchand du même lieu, continuera le commerce sous le nom d'EULALIE ELJE LANIER. Avis, de plus, est donné que le dit Jean Marie Lanier son époux est son agent et procureur pour toutes les fins de son commerce.

St. George de Henriville, 7 Nov. 1855.—di

AUX PENSIONNAIRES.

DEUX MESSIEURS, désirant la tranquilité, trouveront une excellente pension avec deux chambres bien garnies, dans une famille respectable, résidant dans un des plus beaux quartiers de cette Cité. No. 84, rue St. Antoine. Une voiture élégante, pour la promenade, sera à leur disposition. Prix modéré.

Montréal, 7 nov—qi

A VENDRE,

Par le soussigné 4 lots à bâtir, sur la rue Dorchester, entre les rues Ste. Elizabeth et Sanguinet. 16 dito sur la rue Sanguinet, entre les rues Dorchester et Ste. Catherine. 5 do sur la rue Ste. Catherine, entre les rues Sanguinet et Ste. Elizabeth. 10 do sur la rue Ste. Elizabeth, entre les rues Ste. Catherine et Dorchester. La plupart de ses lots contiennent 47 pieds de front sur 115 pieds de profondeur, ils seront vendus *commuués*. Conditions faciles.

—DE PLUS—

6 autres lots sur la rue Ste. Elizabeth, entre la rue Mignonne et Ste. Catherine, ces derniers contiennent 36 pieds de front sur 142¼ de profondeur, *mesure française*.

—AUSSI—

Un demi lot qui forme l'encoignure des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, côté Est de 20 pieds sur 50 mesure française.

S'adresser à

JOS. DUFAUX, No. 11 rue St. François de Sales Foubourg St. Antoine.

Montréal, 24 Oct. 1855.—sm

A VENDRE,

AU moulin à scie du soussigné, dans le village du Sault-au-Récollet, à des prix les plus réduits, lattes, boites pour chandelles et savon, bois de sciage, planches, madriers de 2 et 3 pouces, colombages, &c., aussi : plançons et bois plat.

B. PICHÉ.

19 juin—smk

Maison de Pension.

No. 21, GRANDE RUE ST. LAURENT ;

On y recevrait encore

Deux Pensionnaires. Prix Modérés.

17 juil.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de faire application à l'Assemblée Législative pour BILLS PRIVES ou LOCAUX, soit pour obtenir des privilèges exclusifs ou pouvoir comme corps pour fins commerciales ou autres de profit, pour régler des explorations aux limites, ou toute autre chose tendant à affecter les droits ou propriété d'autres personnes, sont par les présentes notifiées qu'elles sont requises par les règles 62, 63 et 64 (publiés au long dans la *Gazette du Canada*) de donner DEUX MOIS D'AVIS de telle application dans un journal publié dans le comté ou réunion de comtés affectés, et d'envoyer une copie de la première et de la dernière insertion d'avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALFRED TODD, Greffier du Bureau des Bills Privés.

Le "Pays," le "Canadien," le "Journal de Québec," le "Courrier de St. Hyacinthe" et "l'Ere Nouvelle" reproduiront cette annonce.

Province du Canada, District de Montréal, Circuit de Missisquoi.

Dans la Cour de Circuit,

Lundi, le Vingt-deuxième jour d'Octobre, mil huit cent cinquante-cinq.

PRESENT : M. Le Juge McCORD

No. 373.

DAVID BROWN du Township de Dunham dans le Circuit de Missisquoi, dans le District de Montréal, marchand.

Demandeur,

vs.

ISAAC TABER, ci-devant du village de Bedford dans le Township de Standbridge dans le dit Circuit, et maintenant de lieu inconnu, Forgeron.

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de James O'Hallaran Ecr., Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de l'huissier, attaché au Bref de Sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur ne peut être trouvé dans le Circuit de Missisquoi ni dans le dit District, et qu'il a laissé son domicile dans le Bas Canada, et à présent n'a pas de domicile là-dedans, que le dit Défendeur, par un avertissement, à être deux fois publié en langue française dans le papier nouvelles imprimé dans la cité de Montréal, appelé "*La Minerve*," et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles imprimé dans le village de St. John appelé "*The News*," soit notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et à défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande, dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement, comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

P. COWAN, Greffier de la dite Cour pour le dit Circuit.

10 Nov.

DAVID LAURENT,

COMMERÇANT DE GRAINS, CHARBON, SEL, &c., &c.

200 CHALDRON CHARBON

NEW-CASTLE,

Meilleure qualité, pour forgeron.

Bureau, 40, rue des Commissaires.

RESIDENCE, No. 26, RUE ST. LOUIS.

Montréal, 31 oct.

COUR des BANQUEROUTES.

DISTRICT DE MONTREAL.

En Banqueroute.

Dans l'affaire de LONSON BILLIARD & JAMES A. WALKER—Banqueroutiers.

IL est ordonné qu'une Assemblée Générale des Créanciers des dits Banqueroutiers, pour la preuve des dettes de la dite Association et la déclaration d'UN DIVIDENDE final des biens des dits banqueroutiers, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice, dans la cité de Montréal, VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour de NOVEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,

GEO. H. KERNICK, Greffier.

Montréal, 14 nov—ti

DISTRICT DE MONTREAL.

En Banqueroute.

Dans l'affaire de JOHN LEEMING *et al.* Banqueroutiers.

IL est ordonné qu'une Assemblée Générale des Créancierr du dit John Leeming, banqueroutier, pour la preuve des dettes et la déclaration d'un DIVIDENDE final des biens du dit John Leeming, individuellement, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour de NOVEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,

GEO. H. KERNICK, Greffier.

Montréal, 12 nov—14—ti

DISTRICT DE MONTREAL.

Dans l'affaire de WILLIAM BRADBURY, Banqueroutier.

AVIS public est par le présent donné que conformément à l'ordre de l'Honorable CHARLES MONDELET, écuier, l'un des Juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté dans et pour le Bas-Canada, résidant dans le District Montréal, conformément aux dispositions faites à cette fin et datées du 13 juillet 1855, le BIEN-FONDS suivant du dit banqueroutier sera vendu par encan, à la Cour de Banqueroutes, au Palais de Justice, dans cette cité de Montréal, MARDI, le VINGTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du bien du dit banqueroutier, sans aucune garantie ; on trouvera les titres et intérêt du dit bien au bureau de Robert McNaught, écr., dans la cité de Montréal : —Moitié Est du lot No. 17, première concession Fenelon, Nord-Est, moitié du lot No. 6, première concession de Caledon, Haut-Canada ; moitié ouest du lot No. 2, premier rang de Durham, Bas-Canada.

Toute personne ayant ou prétendant avoir des réclamations contre le dit bien ou partie d'icelui, est par le présent notifiée et requise d'en faire connaître la nature et l'étendue, par écrit, à l'un des juges de la dite Cour Supérieure dans et pour le Bas Canada, résidant dans le dit district de Montréal, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la dite cité de Montréal, au moins quinze jours avant celui de la vente, afin que telles réclamations puissent être entendues et pesées conformément à la loi.

D. DAVIDSON, JOHN YOUNG, Syndics.

Montréal, 13 juillet 1855.

EN MEME TEMPS ET AU MEME LIEU,

Les droits de la dite succession aux lots de terre suivants dans le Haut-Canada, savoir :

Lot No. 11, dans la 4ème concession du township d'Hungerford ;

Partie du lot No. 28, dans la 3ème concession du township d'Oxford.

—AUSSI :—

On peut connaître CERTAINES RECLAMATIONS NON REGLEES de la dite succession, et autres détails, en s'adressant à M. ROBERT McNAUGHT, à son bureau, jusqu'au jour de la vente.

10 novembre.

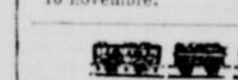

Grand Tronc de Chemin de Fer.

ON DEMANDE

DES HOMMES d'expérience pour le chemin. Emploi constant et de bons salaires.

Application doit être faite immédiatement aux agents et chefs des stations suivantes sur la ligne entre Montréal et Brockville.

Pointe St. Charles,
Pointe Claire,
Ste. Anne,
Vaudreuil,
Côteau,
Lancaster,
Cornwall,
Morrisbury,
Matilda,
Prescott et Brockville.

JAMES HODGES.

Pointe St. Charles, 9 nov. 1855—si

GRAND TRONC

DE

CHEMIN DE FER

OUVERT

JUSQU'A

BROCKVILLE !!!

LE PUBLIC est respectueusement informé que la SECTION ENTRE

MONTREAL & BROCKVILLE

SERA OUVERTE

AUX PASSAGERS ET AU FRET

POUR

LUNDI, 19 NOVEMBRE.

LES TRAINS de PREMIERE et SECONDE CLASSE laisseront la Station, POINTE St. CHAREES,

Tous les jours durant l'Hiver,

(Samedis exceptés) à 8,30 A. M., arriveront à Brockville à 2,30 P. M., et laisseront Brockville à 10 A. M., arriveront à Montréal à 4,00 P. M.

Par les arrangements ci-dessus, ces trains seront en connection avec trains des CHEMINS de FER d'OTTAWA et PRESCOTT à PRESCOTT, pour et de la CITÉ d'OTTAWA.

D'autres informations peuvent être obtenues, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, Petite rue St. Jacques, Montréal.

S. P. BIDDER, Agent Général.

Montréal, 7 vov—tm

Société Dissoute.

LA Société qui a existé sous les nom et raison de BELISLE & PARK a été, de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel.

THEODORE G. BELISLE, JOHN C. PARK.

Montréal, 3 nov—7—tip

PIERRE LEBLANC,

TAILLEUR,

81, Rue McGill, 81,

ENSEIGNE DU

MOUTON NOIR.

LE soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et annonce qu'il a ouvert une boutique de tailleur au-dessus du magasin qu'il occupait ci-devant et maintenant occupé par M. GAREAU, tailleur. Il y recevra avec reconnaissance tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier, et les exécutera avec toute l'attention et la promptitude désirables.

PIERRE LEBLANC.

10 nov.

VENTE D'IMMEUBLES.

VENTE

Par Autorité de Justice.

LNNDI, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin, sera vendu à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Julie, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la communauté de biens qui a existé entre les défunts Charles Decelles et Josephte Dussault, savoir :

Une terre située en la paroisse de Ste. Julie, au rang nommé la Côte, contenant soixante et trois arpents en superficie, tenant, au nord est, au chemin de front du dit rang, au sud-est à Joseph Decelles, au nord-est à Louis Savaria et au sud-ouest à Joseph Quintin dit Dubois, en culture, avec une maison, une grange et une étable sus-construites.

Pour les conditions, s'adresser au Soussigné,

L. T. CHAGNON, N. P.

Ste. Julie, 14 nov—ts

VENTE

Par Autorité de Justice,

SERONT vendus et adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs, MARDI, le QUATRE DECEMBRE prochain à ONZE heures avant-midi, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse St Joseph de Soulanges, les Immeubles et Jouissance ci-après désignés, dépendant de la succession de feu J. O. COUTLÉE, en son vivant cultivateur, du dit Soulanges, savoir :

1o. Une terre située en la côte St. Louis, de la seigneurie de Soulanges, contenant trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, tenant par devant au chemin de la Reine de la dite côte, par derrière au chemin de bâse de la côte St. Grégoire, joignant d'un côté à Martin Levac ou représentants, et de l'autre côté à Louis Sauvé, ou représentants, avec une maison et autres dépendances dessus construites.

2o. La jouissance seulement la vie durant de L. P. Coutlée, écuier et Dame Marie Rose Watier, son épouse, d'un lopin de terre contenant deux arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, situé en la côte St. Grégoire, dite seigneurie, tenant en front au chemin de bâse, en arrière au terrain de Martin Levac ou représentants, joignant d'un côté aux héritiers de feu Jean Giroux ou représentants, et de l'autre côté aux Srs. Gabriel et Dominique Coutlée ou leurs représentants, sans bâtiments.

Pour les conditions, s'adresser à Soulanges, à P. D. Coutlée ou à Vaudreuil à

F. DES. BASTIEN, N. P.

14 nov—sti

AVIS.

SERA vendu, le DIX DECEMBRE prochain et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur UNE TERRE située près du village de la Pointe Claire, dépendant de la succession de feu Hypolite Valiquette et contenant 3 arpents de largeur sur 30 arpents, plus ou moins, de profondeur tenant devant au lac St. Louis, derrière à Joseph Daout, d'un côté à Charles Valiquette et d'autre côté à Gabriel Valois, bâtie de maison, grange et autres bâtiments.

La vente aura lieu à ONZE heures de l'avant-midi, en l'Etude de Me P. C. Valois, au village de la Pointe-Claire,

Pour les conditions, s'adresser à Mr. Charles Valois, Lachine ; à la veuve H. Valiquette, sur les lieux ; ou au Notaire soussigné,

P. C. VALOIS, N. P.

Pointe-Claire, 6 oct—dm

VENTE

Par Autorité de Justice.

MARDI, 27 NOVEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, à la porte de l'église paroissiale de Montréal, sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre ABRAHAM CLEMENT dit LARIVIERE et feue ADELAIDE MARCIL, son épouse, décédée, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé au faubourg Ste. Marie, de la cité de Montréal, contenant quarante pieds et trois pouces de front et la même quanté en arrière, sur soixante-trois pieds de profondeur, mesure française, le tout sans garantie de mesure précise, borné en front par la rue Lagauchetière, d'un côté à l'Est par Frs Chef dit Vadeboncœur, de l'autre côté par Paul Hudon dit Beaulieu ou ses représentants, et en profondeur par Moses Davis ; avec une maison en bois à un étage et autres bâtisse dessus construites.

Pour les conditions, qui seront lues immédiatement avant la vente, on pourra les connaitre en s'adressant au Notaire soussigné, en son Etude à Montréal.

JOS. AMIOT, N. P.

Montréal, 3 nov—si

DR. J. E. FERTÉ,

No 52,

GRANDE RUE SAINT JOSEPH.

Montréal, 23 oct—mp

Bureau de Poste,

MONTREAL, 1 nov. 1855.

ARRIVEE ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.	DUES.	FERMEES.
Québec, Danville, &c., *par chemin de fer*	5:00 A M tous les jours, Din except..	7:00 P M, tous les jours dim exce 1
Québec [*par la rive nord*] Trois-Rivières	8:00 A M do Mardi do	4:00 P M do
Canada Ouest........	7:00 P M do	11:00 A M [2] dim à 9 A M
Lapraire........	12:00 M do	11:30 A M do
St. Jean, C E........	11:00 A M do Dimanche	4,00 A M 12:00 M do excep.
Laselle, &c........	11:00 A M do	12:00 M do
Etats-Unis, *excepté Portland*	10:00 P M do ...	12:00 M do
St. Hyacinthe, Melbourne, Sherbro., &c	1:00 P M & 5,00 P M do	7,00 A M & 1:00 P M do 3
Portland et Island Pond,&c........	1:00 P. M.	1:00 P M do 4
St. Jean, N-Brunswick, via *Portland*...	1:00 P M Mercredi et Vendredi....	1:00 P M Mercredi et Samedi
Bytown, Aylmer *et Ottawa*	7:00 P M tous les jours excepté le dim	6:00 A M & 11,00 A M do
Chateauguay, Beauharnois, &c........	6:00 P M do	7:00 A M do
St. Remi, Hemmingford et Plattsburg	12:00 M do do	12:0 M do do
Chambly, St. Césaire, &c........	16:00 A M do dc	2:00 P M dc do
St. Laurent, St. Eustache, &c........	7:00 A M do Lundi excepté	9:00 A M do do
St. Jérome, Ste. Thérèse, &c........	7:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi...	9:00 A M Lundi, Mercredi, Vendredi
Terrebonne, Mascouche, St. Vincent de P	1:00 P M Lundi, Mercredi, Vendredi	9:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi...

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à.................. 7,45 A M
(2) do do do 11,45 A M
(3) do do do 7,45 A M
(4) do do do 1,45 P M

ROBES DE BUFFLE.

LES Soussignés ayant reçu MILLE ROBES DE BUFFLE, en consignation, les vendront à prix réduits.

L. RENAUD & FRERE.

Montréal, 7 nov

Aux Meuniers.

ON demande un MEUNIER pour le moulin de la Seigneurie de Beauharnois. Un homme seul sera préféré. S'adresser à

J. McMARTIN.

Beauharnois, 10 nov—isp

AUX PROPRIETAIRES DE MOULINS MANUFACTURIERS, &c.

NICOLAS LACROIX & FRERE,

INGENIEURS ET CONSTRUCTEURS DE MOULINS,

No. 105, Rue Wellington, Montréal.

Patentés de Sa Majesté, le 10 avril 1855, pour une nouvelle roue hydraulique, nommée turbine-hélicoïde, supérieure sous tous les rapports à celles connues en Canada, et desquelles elle a le double de force et un tiers plus de vitesse; elle marche le mieux dans l'eau et se place aux chutes les plus basses avec beaucoup d'avantage. Avec 12 à 18 pouces de tête d'eau, elle peut faire faire à une moulange huit minots de blé par heure.

Par sa FORCE et sa GRANDE VITESSE, elle est la meilleure pour les moulins à scies, mais surtout pour les scies rondes.

Toutes les parties de cette roue, et particulièrement les hélices sont construites de manière à donner le plus grand résultat des forces d'impulsion, de gravité et de réaction.

Ils construisent aussi des moulins à farine sur un principe nouveau; et, par leur méthode de moudre, ils obtiennent la plus grande quantité et la meilleure qualité, et qui se vend mieux au marché que la farine ordinaire.

Leur longue expérience en France et en Canada leur donne l'assurance de mériter la confiance que l'on voudra bien leur accorder.

CERTIFICATS.

JE certifie que Mr. Nicolas Lacroix m'a construit un moulin à farine, dans lequel il m'a placé trois roues d'une construction nouvelle et que je reconnais pour être les plus économiques pour la dépense de l'eau et pour marcher le mieux dans l'eau.

J'ai fait placer ces trois roues à la place de trois autres qui dépensaient beaucoup plus du double d'eau pour donner la même force.

Il m'a aussi construit deux bluteaux pour la farine de blé, d'une construction nouvelle, et cette manière de moudre et de blutr a un avantage considérable pour les habitants, vu que le même blé moulu de cette manière donne plus de farine et qu'elle se vend plus cher au marché que celle moulue blutée de la manière ordinaire.

G. H. MONK.

Ste. Thérèse de Blainville, 29 avril 1854.

JE certifie que j'ai construit et mis en opération onze roues hydrauliques de l'invention de M. Lacroix d'après ses plans et sous sa direction; je suis convaincu que ce sont les meilleures espèces de roues, supérieures pour la force et la vitesse à celles actuellement en vogue. Elles ont donné entière satisfaction à tous ceux qui en ont placées dans leurs moulins.

J. PETERKIN MILL WRIGHT.

Mascouche, 4 avril 1854.

Pour informations, s'adresser chez l'Honorable J. PANGMAN, Mascouche; l'Honorable U. R. HARWOOD, Vaudreuil: B. PICHÉ écr. Sault au Récollet; J. CONVERSE, écuier, Canal Lachine; C. STACKHOUSE, écuier, Newton Mills, Lancaster.

Montréal, 12 juin 1355

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE L'Amérique Britannique du Nord.

FONDS CAPITAL £100,000.

Principal Bureau a Montreal.

CETTE Société admet sur les mêmes conditions des personnes de toutes classes et de tous rangs, et assure des avantages aux SURVIVANTS que l'on ne trouve dans nulle autre société existante en Canada. Protection pour tous, surtout pour la veuve et l'orphelin.

Elle compte plus de membres qu'aucune autre société analogue sur le continent américain, et est la seule établie dans l'Amérique Britannique du Nord. Près de 3000 personnes d'origine française du Bas-Canada, parmi lesquelles on remarque des membres du clergé, Médecins, Editeurs, membres du Parlement, Avocats, Notaires, Artisans et Fermiers, en sont déjà devenus les membres.

Les indemnités de maladies sont dans tous les cas payées promptement.

Les modèles "d'applications de santé," "applications sur la vie," les pamphlets contenant le taux des primes sur la vie et santé, et toute autre information peuvent s'obtenir en s'adressant personnellement ou par correspondance au Bureau Principal, aux bureaux secondaires ou à tous les Agents de la société.

J. H. PHILIPS,
Secrétaire Gérant.

21 mai.—a

BONNES NOUVELLES.

LA VERITE SE FAIT JOUR AU MEILLEUR MARCHE!!

Maison Provinciale d'habillements,
EN GROS ET EN DETAIL.

ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC,
271, Rue Notre-Dame, 271.

ADJOIGNANT LES NOUVELLES BATISSES DE STEPHEN.

LE commerce toujours grandissant que cet établissement a rencontré durant ces derniers temps a excité l'étonnement des citoyens en général dont un grand nombre ont récemment commencé à faire des perquisitions sérieuses, afin d'apprendre comment ont pouvait obtenir un aussi grand succès que celui dont jouit l'ETABLISSEMENT FASHIONABLE ci-dessus. Mais ce problème n'est pas difficile à résoudre quand on pense que le Propriétaire de ce grand Etablissement a depuis son retour de la Californie, voilà à peu près trois ans, fait des achats à bon marché en payant argent comptant, seulement cela lui permettant d'offrir des articles *à bien meilleur marché que ses* concurrents qui achètent ordinairement à crédit.

Les habillements d'Automne ou d'Hiver, Consistant en sortouts "Reversible," de drap de Pilot, Castor, Eléphant, Whitney, Lionskin, &c., avec un assortiment choisi d'Etoffes des dernières modes pour PANTALONS et VESTES. On est actuellement à recevoir ces marchandises qui seront confectionnées avec ce goût et cette coupe qui ont mérité à cet établissement une position si distinguée.

Les marchands en Gros

trouveront leur avantage à examiner la variété du fonds de marchandises dans le DÉPARTEMENT des HABILLEMENTS tout faits, dont la qualité et le prix ne pourront que satisfaire les acheteurs.

N. B.—Le propriétaire est Agent pour le Bulletin de Modes de William.

M. L. D. GAREAU.

19 sept

DENTISTE FRANCAIS.

Docteur Jourdain,

126, RUE NOTRE-DAME EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

Montréal, 6 mars 1855.—ap

Avis Public

MR. C. A. BRAULT, Notaire, a transporté son Bureau, dans la Côte du faubourg St. Laurent, No. 6, à l'encoignure des rues St. Lambert et Fortification et à sa demeure No. 46, sur la rue St. Louis, près du Champ-de-Mars.

Montréal, 31 oct.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Pied du Courant Ste Marie, avantageux pour bâtir une résidence de campagne. Pour les conditions, s'adresser à M MARCEL DECARIE, sur les lieux.

3 juil—

Mélange espagnol de Caerrt, le grand purificateur du sang!!

Le meilleur altérant connu!!! Il ne renferme pas un atome de mercure.

Remède infaillible contre la Scrofule, le mal de Roi, le Rhumatisme, les Eruptions obstinées de la peau, boutons sur la figure, taches, clous, fièvre, maladie chronique des yeux, dartres, teigne, herpes, éloignement des os et des jointures, ulcères opiniâtres, maladies syphilitiques, et toutes maladies provenant d'un usage injudicieux du mercure, imprudence, ou impureté du sang.

Cette grande médecine altérante et ce célèbre purificateur du sang est maintenant employé par des milliers de malades reconnaissants dans toutes les parties des Etats-Unies, qui attestent tous les jours les guérisons remarquables opérées par le plus grand de tous les remèdes. "Le Mélange espagnol de Carter." La neuralgie, le rhumatisme, la scrofule, les éruptions de la peau, les maladies des poumons, les fièvres, les ulcères, &c., sont promptement guéris par l'usage de ce remède précieux.

On n'a encore rien découvert de comparable à ce remède contre les maladies du sang. Il nettoie le système de toutes ses impuretés, agit efficacement sur les poumons et les reins, fortifie la digestion, donne du ton à l'estomac, rend la peau claire et saine et ramène à sa force première la constitution affaiblie par la maladie ou ruinée par les excès de la jeunesse.

Ce remède est particulièrement propre aux maladies des femmes, et partout où il est connu, on le prescrit régulièrement avec le meilleur effet. Il donne de la vigueur aux personnes affaiblies, nettoie la peau, et rend le malade frais et plein de santé; une seule bouteille de cet inestimable remède vaut toutes les Salsepareilles qui existent.

Le grand nombre de certificats que nous avons reçus de toutes les parties des Etats-Unis, est la meilleure preuve que ce remède n'est point une blague. La presse, les hôteliers, les magistrats, les médecins et les hommes publics bien connus de la société, tous témoignent des effets merveilleux de ce grand purificateur du sang.

Passez chez l'Agent, demandez-lui un Almanach et lisez les détails des cures étonnantes opérées par le "Mélange espagnol de Carter" (dans tous les cas ou les autres remèdes avaient visiblement échoué). Les limites d'une annonce ne permettraient pas l'insertion de tous ces certificats.

W. S. BEERS & Cie., Propriétaires,
No. 304, Broadway, New-York.

auxquels tous ordres doivent être adressés.

A vendre chez les Pharmaciens et marchands de campagne de toutes les parties des Etats-Unis et du Canada, et par tous les Pharmaciens de Montréal et des environs.

31 oct —tmk

CELEBRES AMERES ALLEMANDES DU DR. HOOFLAND,

PREPARÉES POUR LE

Dr. C. M. Jackson, Philad'a, Pa

Elles guérissent les maladies de poumons, la dispepsie, la jaunisse, débilité chronique et nerveuse, mal de reins, et toutes maladies provenant d'un désordre des poumons ou de l'estomac, telles que constipation, sang à la tête, acidité de l'estomac, nausée, chauffement de cœur, dégoût de la nourriture, poids sur l'estomac, éructations acides, respiration gênée, battement de cœur, sensations nuisantes et suffocantes lorsqu'on est couché, obscurcissement de la vue, fièvre et douleur lente à la tête, couleur jaune de la peau et des yeux, douleur de côté, de la poitrine, des membres, etc., brûlement dans les chairs, imagination constante de maux, abattement moral, etc.

Le propriétaire en appelant l'attention du public sur cette préparation, éprouve la plus grande confiance dans les vertus de son remède et son efficacité contre les maladies pour lesquelles il le recommande.

Ce n'est pas un article nouveau; loin de là, il a subi une épreuve de dix ans devant le peuple américain, et sa réputation et sa vente sont sans rivales chez les préparations de même genre. Le témoignage favorable donné à cette médecine par les médecins les plus éminents et les mieux connus et les individus de toutes les parties des Etats-Unis, est immense, et une lecture attentive de l'Almanach publié annuellement par le propriétaire et qu'on peut se procurer gratuitement chez les agents, ne peut manquer de convaincre les plus incrédules de l'efficacité de ce remède et qu'il mérite la haute célébrité qu'il s'est acquise.

Bureau principal et manufacture, No. 96, rue Arch, Phil. Pa.

Temoignage de New-York.

Déclaré incurable par ses médecins, cependant guéri par les amères allemandes.

Central Bridge, Shoharie, N. Y.,
12 fév. 1855.

Dr. C. M. Jackson,—Cher Monsieur,—Un monsieur du nom de Larkin, résidant ici, qui a été sous les soins du Docteur et confiné à la maison deux années durant, atteint d'une maladie de poumon qui s'est tournée en hydropisie l'automne dernier, et qui a été déclaré incurable par les principaux médecins de l'endroit, est maintenant, au grand plaisir de ses amis qui s'attendaient à le perdre, hors de danger et vaque à ses affaires journalières, cela après avoir pris cinq bouteilles des amères allemandes. En conséquence, ces amères sont en grande demande.

Votre &c.,
JOHN G. CARRYL.

BAIRD & LOTHRIDGE écrivent:

Irving, Chautauque co., N. Y.
7 juin 1854.

Il y a quelques jours, nous avons acheté une bouteille des amères allemandes, à Buffalo, pour une de nos pratiques, et elle en a été si satisfaite qu'elle en demande six autres. Nombre de ses voisins désirent aussi en avoir; vous nous obligerez donc en nous en adressant un envoi.

J. D. SPRING écrit:

Brockport, Monroe, N. Y.,
28 fév., 1855.

Envoyez-moi immédiatement des amères nouvelles. Elles donnent la meilleure satisfaction. Un monsieur affligé de la dispepsie depuis longtemps et qui a passé l'été dernier à un établissement renommé de traitement à l'eau, n'a obtenu de soulagement que par l'usage des amères allemandes. Il est maintenant tout-à-fait guéri.

Le Rév. P. F. PFEISTER écrit:

New-Brooklyn, N. Y., 5 oct 1853.

Dr. C. M. Jackson.—Cher Monsieur,—Je vous prie de m'envoyer par la première occasion trois bouteilles d'Amères Allemandes d'Hoofland, et j'ai le plaisir de constater que ces amères ont guéri diverses personnes de ma connaissance, alors que le secours des médecins était inefficace; spécialement dans les cas de douleurs hemorrhoïdales, la guérison était sûre.

JOHN P. TRACY écrit:

Buffalo, N. Y., 15 juin 1853.

Il y a neuf semaines environ, dans la ville de Geneva, Ohio, j'ai acheté une bouteille de vos amères pour la maladie des poumons dont j'étais fortement atteint à cette époque; avec cette bouteille d'amères, on me donna une boite de votre médecine dite Tar Ointment pour me faire une emplâtre. J'essayai ces deux remèdes, et l'honneur m'oblige à dire qu'en vingt-quatre heures j'ai éprouvé plus de soulagement que m'en ont jamais procuré tous mes médecins en Angleterre, en Irelande et en Amérique.

Ces amères sont entièrement végétales, et possèdent de grands avantages sur toutes les préparations minérales, vu qu'elles n'affaiblissent pas mais fortifient le système.

Prix, 75 cts la bouteille. A vendre chez tous les Pharmaciens des villes et villages des Etats-Unis et du Canada.

3 nov—tmk

A VENDRE

A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES.

TROIS SUPERBES TERRES, sur les bords de la RIVIERE RICHELIEU, à sept milles seulement de la station du chemin de fer de St. Hilaire. Ces terres sont de trois arpens de front chacune, sur la Rivière Richelieu, et quarante de profondeur, en état de culture. En arrière il y a de magnifiques bois, avec Sucreries, Cabanes à Sucre etc.

Sur l'une de ces terres se trouve un Joli Verger qui commence à être en rapport, et un Jardin planté d'excellens arbres, avec une jolie maison (cottage) et de fort belles dépendances.

Le sol de ces trois terres est excellent et très productif, les récoltes ont été abondantes, même dans les mauvaises années que nous venons de passer.

Pour les renseignements et conditions, s'adresser à Chs. Brin, écr., N. P., à St. Marc, ou au soussigné à Montréal, rue St. Antoine, No. 22,

A. RAMBAU.

Montréal, 24 avril.

DEUX MILLE TEMOINS VIVANTS

CERTIFIANT à leurs voisins de jour en jour les effets étonnants du

"DAVIS PAIN KILLER."

Sandusky City, Ohio, 24 Nov. 1848.

M. J. N. HARRIS:—Cher Monsieur,—J'ai reçu vos médecines, nous avons commencé à vendre "Perry Davis Pain Killer" et sans beaucoup d'effort de notre part, il s'en fait un grand débit et plus il est connu plus l'on en vend. Tous les compliments que l'on nous fesait de cette médecine nous engagèrent d'en faire usage dans notre propre famille. Nous avons pu nous convaincre des bons effets de cette médecine; et nous avons vendu plus de "Davis Pain Killer" que toute autre médecine dans un si petit espace de temps, et c'est la seule médecine qui ait donné une entière satisfaction aux acheteurs.—La dépêche des affaires nous a empêché de vous envoyer des certificats; mais nous avons dans notre voisinage au-delà de deux milles témoins vivants, certifiant à leurs voisins les effets étonnants de votre médecine. Gardez-en un grand assortiment dans l'Ouest; c'est une médecine telle que celle-là qu'il faut au peuple, et on a déjà trouvé qu'on pouvait guérir la fièvre etc., pour vingt-cinq cents.

Plus nous en vendons, plus nous sommes convaincus que le Perry Davis Vegetable Pain Killer prendra le dessus sur toutes les médecins qui se colportent avec profusion à travers l'Ouest. Pourquoi ne réussirait-elle pas! Cette médecine guérit un Rhume dans une heure, une toux sévère en un soir, et il a été prouvé qu'elle était la meilleure médecine en usage pour les maux d'estomac et autres.

Vos. ob. etc. LOCKWOOD & GRAHAM.

MM. Perry Davis & fils, permettez-moi d'ajouter mon témoignage en faveur de votre Pain Killer. Le 4 courant, mon fils fut horriblement bruié par des pétards; j'ai immédiatement envoyé chercher du Pain Killer, avec de l'Huile je frottai la plaie et il est maintenant bien.

JACOB A. WESTERVELT,
Maire de la Cité de New-York.

A Vendre à Montréal chez

Wm. Lyman et Cie. S. J. Lyman et Cie., J. Jardner, W. E. Bowman, P. E. Picault, Richare Bkirs.—16 nov.

THÉ A VERS DU DR. GARDEN

DESTRUCTEURS DES VERS, DES SAUVAGES DE CHEROKEE.

CETTE Etonnante Médecine a été découverte il y a longtemps par les Indiens Cherokee, et employée par eux comme le seul remède efficace contre les Vers des Enfants. Le secret de cette inestimable préparation fut dans la suite révélé par l'un des Chefs de cette tribu au Dr. Garden, alors Médecin du Gouvernement chez les Indiens; il a été, après beaucoup de peine et de dépenses, assuré par son Propriétaire actuel comme un gage aux affligés des générations présentes et futures. Cette grande Médecine est garantie comme composée des meilleurs Végétaux Indiens, et de Végétaux seulement, dont aucun ne peut injurier la constitution la plus délicate, mais chassera au contraire les vers de tout le système quelques heures après l'avoir administrée; en même temps, il est tout-à-fait benin dans son action, et tout-à-fait agréable. Aucun Enfant, pas même le plus délicat, ne peut refuser de le prendre. C'est un fait bien connu, mais triste, que la grande perte parmi les enfants est attribuée aux Vers, et aux Vers seuls. Ils sont la cause de bien des maladies, et sont d'autant plus dangereux qu'on les soupçonne moins. Si les parents voulaient donner plus d'attention à ce sujet, et observer soigneusement les symptômes qui indiquent l'existence des Vers dans l'estomac et les intestins, les vies de milliers d'enfants seraient par là sans aucun doute sauvées chaque année.

Quant au Thé Vermifuge du Dr. Garden, il a acquis une réputation excédant de beaucoup celle d'aucune autre médecine connue, et chaque jour encore il gagne de la popularité, partout où il est universellement employé et approuvé. Il possède des propriétés que l'on ne retrouve dans nul autre article, et est plus prompt et libre de tout ingrédient nuisible au système. On pourrait dire bien plus encore des merveilleuses vertus de cette préparation, et l'on pourrait apporter beaucoup de témoignages pour prouver la vérité de ce qui a été avancé, mais les propriétaires aiment mieux le laisser à ses seuls mérites, pleinement convaincus que tous ceux qui l'essayeront admettront que l'on n'en a pas dit la moitié.

GARANTIE AU PUBLIC.

Afin de mettre en garde le public contre les autres imitations et autres articles sans valeur appelés aussi vermifuge, nous avons placé en tête de cette annonce une exacte représentation de l'enveloppe admirablement gravée qui entoure tous les paquets du véritable *Thé Vermifuge du Dr. Garden*; et de plus, il serait bon pour tous ceux qui désirent acheter l'article véritable, d'extraire de ce journal la gravure qui est en tête de cette annonce pour servir de guide, et de la porter chez le droguiste ou le marchand dont vous voulez acheter, et s'il vous en offrait une différente, rejetez-la comme de poison, car elle peut faire beaucoup de mal à votre enfant, et ne chasserait pas les vers. Rappelez-vous et demandez le *Thé Vermifuge du Dr. Garden*, et n'en acceptez point l'autre. Prix 1s 3d la boite.

A vendre en gros et en détail chez

LYMAN, SAVAGE et Cie.,
Rue St. Paul.

et chez J. S. LYMAA et Cie.,
Place d'armes.

JOHN BIRKS et Cie.,
Rue St. Jacques.

8 juin!—a

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal.

AVIS.

LES membres de la Compagnie de l'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal, sont par les présentes notifiés, qu'une répartition de deux et demie par cent a été chargée et déclarée par les Directeurs de la dite Compagnie, sur les billets de prime en force le premier mai dernier, 1855, que la dite répartition est maintenant exigible et payable au bureau de la dite Compagnie, et que le recouvrement pourra en être poursuivi TRENTE JOURS après la publication du présent avis. Le tout conformément à la loi et aux règlements de la dite Compagnie.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 16 octobre 1855—m

LA PLUS GRANDE DECOUVERTE MEDICALE DE L'EPOQUE.

M. KENNEDY, DE ROXBURY,

A découvert, dans une de nos herbes sauvages communes, un remède qui guérit TOUTES ESPÈCES d'HUMEURS, DEPUIS LA SCROFULE LA PLUS MALIGNE JUSQU'AUX BOUTONS ORDINAIRES. Il en a fait l'expérience en plus de onze cents cas, et n'a failli que dans deux circonstances d'un caractère particulier. Il a maintenant en sa possession plus de 200 certificats sur la vertu de ce remède; tous lui sont fournis dans un rayon de 20 milles de Boston.

On garantit que deux bouteilles guériront les maux de bouche.

Une ou trois bouteilles guériront les plus mauvais boutons sur la figure.

Deux ou trois bouteilles purifieront le système de la bile.

On garantit que deux bouteilles feront disparaître le plus mauvais chancre dans la bouche ou l'estomac; que trois guériront le plus méchant cas d'érésipèle; qu'une ou deux bouteilles guériront toute espèce d'humeur d'yeux; que deux bouteilles guériront les maux d'oreilles et les taches dans la tête; que six bouteilles guériront les ulcères courants, qu'une bouteille guérira les éruptions galeuses de la peau; que deux ou trois bouteilles guériront les dartres les plus méchantes et le rhumatisme le plus désespérant; que trois ou quatre bouteilles guériront les humeurs les plus opiniâtres; que cinq à huit bouteilles guériront le cas le plus désespéré de scrofule.

On ressent toujours du mieux après avoir pris la première bouteille, et on garantit une guérison complète après que les quantités entières ci-dessus ont été prises.

Rien ne semble aussi improbable à ceux qui ont fait l'expérience de toutes les médecines merveilleuses du jour, qu'une plante ordinaire qui croît dans les paturages et près de vieux murs de pierre, guérisse toute humeur du système; cependant, c'est un fait établi. Si vous avez une humeur elle devra disparaître. J'ai vendu des milliers de bouteilles de ce remède dans les environs de Boston; j'en connais tous les effets dans chaque cas. Il a déjà opéré les cures les plus étonnantes qui aient jamais eu lieu dans le Massachussetts. Je l'administre aux enfants d'un an comme aux personnes de soixante ans. J'ai vu des enfants maigres, chétifs, travaillés des vers, et dont la chair était molle, rétablis dans un parfait état de santé en prenant seulement une bouteille de cette médecine.

Une bouteille guérira toujours ceux qui sont sujets aux maux de tête. Ce remède apporte un grand soulagement aux catarrhes et aux étourdissements. Des personnes constipées depuis des années en ont fait usage et ont été soulagées. Quand le corps est regulier, il opère facilement; mais quand il y a quelque dérangement dans les fonctions de la nature, il produit de très singuliers effets dont vous ne devez pas vous alarmer; ils disparaissent après quatre jours ou une semaine. Il ne produit jamais un mauvais résultat; au contraire, quand ces effets sont passés, vous croyez être un autre vous-même. J'ai entendu les éloges les plus extravagents de cette médecine qu'homme aie jamais entendus.

RHUMATISME.

Hippocrate dit que cette maladie commence par une humeur dont le peu de violence ne dérange point les parties, et la subtance n'étant pas propre à tourner en matière ne donne jamais lieu aux abces, mais seulement à une certaine disposition inflammatoire provenant de la fièvre causée par l'humeur.

La cause de cette maladie doit être attribuée au foie qui, affecte par un grand désordre et affaibli, ne produit point de sang pur propre à nourrir et affecte tout le corps de faiblesse, qui devient alors disposé à recevoir toutes superfluités. De l'indisposition et de la faiblesse du foie naissent de grandes quantités de mauvaises humeurs qui, retenues dans les veines, s'y dissolvent et engendrent de cette façon le rhumatisme.

DIRECTIONS.—Adultes, une cueillérée ordinaire par jour; enfants de huit ans, une cueillérée à dessert, enfants de 5 à 8 ans, une cueillérée à thé. Comme une même direction ne saurait être applicable à toutes les constitutions, prenez assez de ce remède pour qu'il agisse sur les entrailles deux fois par jour.

Manufacturé et à vendre par
DONALD KENNEDY,
120 rue Warren, Roxbury, [Mass.]

Guérison du cas le plus terrible de Rhumatisme.

Mr. Kennedy,—J'ai souffert du rhumatisme l'hiver dernier tel qu'aucune plume ne saurait le décrire. J'ai été confiné au lit tout l'hiver, et ai enduré des douleurs incroyables. Je frissonne en songeant à mes douleurs lorsque le temps changeait. De plus, j'avais une tumeur à l'œil gauche que je n'ai pu ouvrir de tout l'hiver. J'ai essayé tous les liniments, gouttes et médecines adoucissement pour me guérir, mais ç'a toujours été en vain; aussi, je bénis le jour où j'ai appris votre découverte. Alors j'ai commencé à me rétablir rapidement. Par l'usage des deux premières bouteilles, j'ai gagné en poids onze livres. Je suis maintenant bien comme jamais, et recommande sincèrement votre remède à ceux qui seraient atteints de rhumatisme.

JOSEPH EWELL,
Quinsay

AGENTS:

Montréal—Alf. Savage & Co., 10 rue Notre-Dame; William Lyman & Co., Rue St. Paul; John Birks & Co., Medical Hall.

Québec—John Musson, Joseph Bowles, G. G. Ardouin, O. Giroux.

Toronto—Lyman & Frères; Hugh Miller.

Prix 1$ par bouteille.—a
3 oct. 1855—a

CHOLERA.

LES AMERS OXIGENES SONT LE MEILLEUR PRESERVATIF

Contre les attaques de choléra et autres maladies d'entrailles, qui ait jusqu'ici été découvert.

ON offre cette médecine avec la meilleure confiance, basé que l'on est sur le témoignage *de ceux qui en ont usé* dans les endroits où le choléra a sévi avec la plus grande rigueur; c'est un *préservatif* presque certain contre ses attaques de même que contre toutes autres maladies d'entrailles si fréquentes à cette saison de l'année.

Par l'usage de *ces Amers*, tout le système se fortifie, et leurs *propriétés toniques* remarquables comme le fait est reconnu, sont sans égales, restorent les *organes digestifs* s'ils se sont affaiblis et les tiennent dans une condition admirable, les mettant en état de remplir leurs fonctions avec efficacité, et elles leur donnent une telle *force* qu'ils peuvent résister aux influences défavorables de la saison qui, à moins qu'elles ne soient contrebalancées, amènent rapidement les maladies de la nature la plus fatale et préparent la voie à ces attaques subites de *choléra*, dissenterie, etc., qui en conduisent tant au tombeau.

A vendre chez S. J. LYMAN & Cie., Montréal et par tous les Droguistes de la Province en général.

REED, AUSTIN & Cie.
Propriétaires,
No. 34, rue India. Boston.

15 juil.

Volée,

A l'Hôtel Moffatt, 63, rue des Commissaires, une boîte à argent, contenant les articles suivants; billets promissoires, de $50 piastres chacun, en faveur de J. Wheeler, signés par John Plouman and John Plouman, Jnr., and Radick, payables depuis 1855 à 1863; un autre billet promissoire de £7 10 0 contre E. J. Wheeler dû l'automne dernier; une montre d'or "Fine old red Lepine" avec chaine d'or; et une montre d'argent avec ciet en or, cordon noir en soie; enfin des reçus pour le montant d'environ $6,000, de la Compagnie du Grand Tronc, signés par J. Doron; et autres documents que je ne puis mentionner, ne les ayant pas à la mémoire. La persone qui rapportera cette boîte ou donnera toute espèce d'information à ce sujet, l'hôtel Moffatt, sur le Port, recevra une récompense très-libérale.

Le paiement des billets promissoires a été arrêté.

J. WHEELER, Agent,
de la C. G. T. C. F.

Montréal, 3 oct

Situation demandée.

UN jeune homme sachant l'anglais, le français, la tenue des livres et le commerce de marchandises sèches, désire trouver de l'emploi, soit comme commis, teneur de livres, ou copiste.

Applications adressées à "O. B., soins de Mr. A. St. Jean, Bureau de Poste, Montréal."

8 sept."

A vendre ou à Louer.

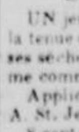

UNE MAISON en bois bien finie, de 36 pieds sur 30, située dans le village de St. Louis de Gonzague, dans une place de commerce ou pour une Etude.

Pour les conditions, s'adresser à
F. X. FRIEUR.

Beauharnois, 16 août

MALADES, LISEZ!!

IL EXISTE PLUS DE 50,000 TÉMOINS POUR AFFIRMER LES EFFETS SALUTAIRES PRODUITS PAR L'EMPLOI DE LA TEINTURE DITE

Cooper's Anti-Pain Teinture!

On peut fournir plus de 30,000 certificats constatant des guérisons parfaites des maladies suivantes pour lesquelles cette teinture est un remède presqu'infaillible:

Douleurs d'estomac et d'entrailles, Diarrhée, Dissenterie, Coliques, Choléras, Choléras-Morbus, Rhumatisme, Asthme, Croupe, Froids et Rhumes, Egratignures, Meurtrissures, Brûlures, Foulures, Points, Maux de dents, Maux de tête, Débilité des nerfs, Crampes, Cors, Enflammations, &c., &c.

Cette teinture est confectionnée à Keeseville, N. Y., et à Montréal, B. C., par W. COOPER & Cie. Elle est à vendre en gros et en détail par AMBROISE BRUNELLE, leur agent général, à l'Hôtel St. Louis, rue Notre-Dame, No. 4.

On vend aux Marchands de la campagne à une réduction libérale.

W. COOPER & Cie.

avril—p

AYER'S PILLS.

Pour guérir un froid, le mal de tête et les maux du corps.

Prenez du Cherry Pectoral en vous couchant et enveloppez-vous chaudement pour suer pendant la nuit.

Pour un froid et un rhume, prenez-le le matin, le midi et le soir, suivant la recette inscrite sur la bouteille, et ces maladies disparaîtront bientôt. Personne ne souffrira longtemps ces maux quand il saura qu'on peut les guérir si rapidement. Les personnes atteintes d'un rhume attaché qui interrompt leur sommeil, en prenant du Cherry Pectoral, seront certaines d'un repos sans interruption, doux, par conséquent réparateur. Un grand soulagement des souffrances et finalement la guérison ont été procurés à des milliers de personnes affligés, par l'usage de ce remède

Les effets sont si agréables que beaucoup de personnes ne veulent pas cesser d'en faire usage même lorsque cela n'est plus nécessaire.

Pour les Chanteurs et Orateurs, ce remède est d'un prix infini, parceque son action sur la gorge et les poumons, lorsqu'on le prend en petite quantité, éloigne tout enrouement en peu d'heures, et augmente merveilleusement la force et la flexibilité de la voix.

L'Asthme est généralement bien soulagé et souvent tout-à-fait guéri par l'usage du Cherry Pectoral. Il se rencontre néanmoins certains cas où le mal est si obstiné qu'il ne cède à aucun traitement. Le Cherry Pectoral guérira si la guérison est possible.

Les Bronchites, ou irritation de la gorge et de la partie supérieure des poumons, peuvent être guéries en prenant du Cherry Pectoral fréquemment mais à petites doses. L'oppression nuisible disparait bientôt.

Croup.—Prenez un émétique d'antimoine puis des doses fréquentes et considérables du Cherry Pectoral jusqu'à ce que la maladie cesse. Si le Cherry est employé à temps, il ne manquera pas d'amener la guérison.

Le Rhume criard se guérit par le Cherry Pectoral.

L'Influenza de promptement à ce remède. On a remarqué des exemples fréquents où des familles entières ont été mises à l'abri de conséquences sérieuses, tandis que leurs voisins, n'ayant point de Cherry Pectoral, souffraient de la maladie.

Contre la Consomption à son origine, on devrait avoir recours au Cherry Pectoral après l'avis d'un bon médecin, dans tous les cas en observant avec beaucoup de soin la recette donnée sur la bouteille. Si on en fait un usage judicieux, et que le patient soit bien traité, rarement le Cherry manque de guérir.

Dans les cas de **Consomption** établie des poumons, le Cherry Pectoral devra être donné par doses proportionnées à ce que l'état du patient demande et peut permettre. Il soulage toujours et assez souvent guérit des pulmoniques que l'on croyait incurables. Il y en a des milliers répandus par tout le pays qui sentent et proclament partout qu'ils doivent la vie et la santé au Cherry Pectoral.

Plusieurs années d'expérience, au lieu d'indisposer le public contre ce remède, lui ont valu une appréciation et une vogue qui surpassent de beaucoup les attentes de ses amis. Rien autre chose que ses vertus et le bien indéniable qu'en ont retiré les malades, n'ont pu lui acquérir et lui mériter la réputation dont il jouit. Un grand nombre d'autres remèdes répandus dans la société sont tombés dans l'estime publique et sont rejetés: celui-ci au contraire gagne tous les jours des partisans parcequ'il apporte au souffrant un soulagement qu'il ne saurait oublier, et produit des guérisons trop nombreuses et trop remarquables pour être oubliées.

Quoique ce soit frauder le public que de lui faire croire qu'une médecine guérit infailliblement, cependant il est prouvé que le Cherry Pectoral guérit les maladies contre lesquelles il est employé.

Le temps faisant connaître les faits, cette médecine est devenue graduellement le meilleure secours de l'affligé, depuis la chaumière du paysan américain jusqu'aux palais des monarques de l'Europe.

Le Cherry Pectoral est fabriqué par un chimiste pratique qui examine tous les procédés de ses propres yeux avec le plus grand soin. Il est protégé par la loi contre la contre-façon; conséquemment on peut l'employer avec confiance.

Préparé et vendu par
JASMES C. AYER.

Chimiste pratique et analytique, Lowell, Mass.

11 sept—qmk

P. MAYER,

CONSTRUCTEUR de MONUMENTS POUR CIMETIERE NO. 187, RUE ST. CONSTANT.

M. MAYER a le plaisir d'annoncer au public de Montréal et à ses amis qu'il entreprendra la confection d'ouvrage de toutes sortes, concernant les MONUMENNTS, ENTOURAGES de LOTS ou faire des CAVAUX dans le nouveau cimetière canadien, qu'on voudra bien lui confier.

Pour preuve de son habileté dans cette ligne, M. M. prie les personnes qui voudraient l'encourager d'examiner les monuments qu'il a déjà construits, entr'autres, ceux qu'il a faits pour les familles BOYER et PELTIER.

Ayant fait venir de France des cahiers de Dessins—les plus nouveaux dans cette ligne—M. M., espère qu'avec la célérité et l'attention qu'il portera à les bien servir, mériter une bonne part de l'encouragement public.—23 oct—a

PRODUITS INDIGENES.

BRANDY, distillation du raisin, &c
GIN, distillation des genièvres, &c
RUM, produit de la mélasse,
VIN, provenant du raisin,
VINAIGRE, produit du malt.

ALE ET PORTER.

Nous avons toujours à vendre et nous offrons avec confiance les articles ci-dessus.

PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.

Montréal, 23 août

PELLETIER & BELANGER,

AVOCATS,

Ont transporté leur bureau sur la rue du Champ de Mars, No. 65.

MARCHANDISES SECHES AU PRIX COUTANT.

LA MAISON PLAMONDON,

que tout le monde connait de renommée par les bas prix auxquels elle a toujours vendu ses marchandises, va de nouveau baisser ses prix déjà si réduits. Mr. Plamondon se proposant de prendre un associé au 1er mai prochain, vient de se décider à vendre tout son fonds de MARCHANDISES et HARDES FAITES, qui est le plus considérable de cette ville,

AU PRIX COUTANT!

A partir du DEUX NOVEMBRE procnain, les personnes qui voudront s'habiller à bon marché tout en ayant des effets d'une qualité superieure, devront aller faire une visite au

No. 66, rue St. Paul, coin de la rue St. Gabriel,

Elles trouveront là tout ce dont elles auront besoin, et seront servies à souhait. Qu'on se rappelle que la Maison Plamondon ne promet jamais en vain!—31 oct—m

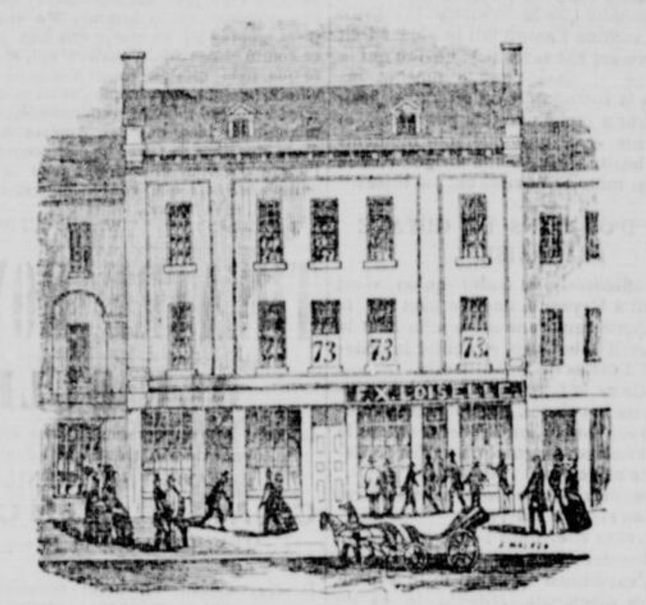

F. X. LOISELLE,

MARCHAND-TAILLEUR,

NO. 73, RUE McGILL, NO. 73.

MONTREAL,

EN GROS ET E DETAIL.

LE Soussigné, en remerciant ses Patrons et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, prend la liberté de les informer qu'il continue à recevoir UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES, consistant en toutes les nouveautés de la saison, telles que: Draps de Castor, Pilot, Sibérie, Cashmire de toutes les nuances et de tout ce qu'il y a de plus recherchés en patrons de Vestes. Aussi: un assortiment très-étendu de hardes faites dans les goûts les plus nouveaux et qu'il se propose de vendre à des prix extrêmement réduits. De plus, venant des encans de New-York, une grande variété de hardes en caoutchouc à l'épreuve de l'eau, telles que: Sacs, Poncho, Collets, Jambes, Casquettes, Porte-Manteaux, Gants, &c., enfin il sollicite comme une grande faveur l'examen de son établissement, assuré que le public saura apprécier le goût de ses marchandises et la modération de prix. Il prend la liberté aussi de mentionner qu'il a engagé un tailleur de première classe, qui, depuis les cinq dernières années, a dirigé un des plus grands établissements de Boston. Il espère par ces arrangements pouvoir donner entière satisfaction.

F. X. LOISELLE.

Montréal, 29 sept.—tm

AUX ACHETEURS DE LA CAMPAGNE.

NO. 173,

RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LE Soussigné, tout en remerciant ses nombreux amis et le public en général, prend la liberté de les informer qu'il vient d'ajouter à son fonds ordinaire, une grande quantité de marchandises de la meilleure qualité pour l'automne et l'hiver, consistant en: DRAPS et CASIMIRES de toutes sortes, SOIE, SATIN, FLANELLES, ainsi qu'un grand assortiment de COBOURG, &c., &c., &c. Le comptant avec lequel il achète ses marchandises, le débit vraiment extraordinaire qu'il en a obtenu et le désir de conserver un aussi brillant patronage, le mettent dans la nécessité de réduire encore ses prix.

Il invite les acheteurs à venir voir ses marchandises avant que d'acheter ailleurs, étant certain qu'ils seront étonnés du bas-prix et de la qualité de ses marchandises.

R. P. BELAIRE.

Montréal, 13 oct

A VENDRE,

UN EMPLACEMENT situé au village de St. Rémi, bâti d'une maison et d'un magasin, remise, écurie, etc. Cette place est une des mieux situées pour le commerce, étant près de l'église et du chemin de fer.

Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser au Soussigné, sur les lieux.

A. PAINSONNEAU, Fils.

St. Remi, 23 oct—ssp

AVIS

Essence de Café de Dunn, Chocolat en pate, et Poudre do Cocoa, Saluble do, Medecines, Drugs, Medecines à patente Parfumerie, &c. Les soussignés reçoivent par le "City of Hamilton, Great Britain," &c. leur assortiment ordinaire de Drugs naturelles, Medecines &c. qui, ayant été choisis dans les maisons les plus respectables dans cette ligne de commerce en Europe, peuvent être garantis comme pure et de la première qualité.

Alfred Savage & Cie. attirent l'attention des médecins de la Ville et de la Campagne sur les EXTRAITS PUREMENT MEDECINALES Préparés in vacuo par FULDEN & Co. de New-York pour lesquels ils ont été nommés Agent pour le Canada.

ALFRED SAVAGE & Cie
Voisins du Palais de Justice.

24 oct

On demande immédiatement pour la paroisse Ste. Brigide, Comté de Rouville, DEUX INSTITUTEURS qualifiés pour enseigner les deux langues grammaticalement et pouvant fournir les meilleures recommandations.

Pour les conditions s'adresser au Sousigné,
W. MURRAY,
Sec. Très.

8 sept

JOSEPH BEAUDRY,

TAILLEUR,

17 Grande Rue St. Laurent, 17,

MONTREAL.

REMERCIE le public de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et le prévient qu'il a ouvert son ÉTABLISSEMENT de Tailleur à l'adresse ci-dessus, où il sera prêt à confectionner dans les derniers goûts, tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.

22 m

Aux Meuniers.

UN MEUNIER, d'une excellente capacité muni de bonnes recommandations et sachant les deux langues; trouverait une bonne avantage à conduire un moulin situé à la tête du canal de Beauharnois. Il faudra, en outre, qu'il puisse tenir les comptes ou dit moulin.

S'adresser à ce Bureau.

Montréal, 17 oct

SEBASTOPOL.

NOUVEL ETABLISSEMENT DES FORGES DE ST. MAURICE,

RUE ST. PAUL,

NO. 167.

NOUVEAUX POELES

LE Soussigné reçoit maintenant un GROS ASSORTIMENT de
POELES pour cuisine, magasin, parloirs, &c.
POELES de fantaisie, simples et doubles,
CHAUDIERES à potasse et à sucre, &c.

Toute sorte d'article en fonte et un vaste assortiment de Quincaillerie.

VENTE A BAS PRIX.
THOMAS COUILLARD.

Montréal, 1er oct.

PELLETERIES.

MANUFACTURE CANADIENNE,

No. 111, & 141.

LE Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir le plus bel assortiment de PELLETERIES qu'il soit possible d'acheter sur ce marché; il consiste en:

Peaux de MARTES, CASTORS, LOUTRES, VISONS, etc.

—AUSSI,—

Pellerines, Manchons, Gants, Mittaines, Capots de toute espece; avec un assortiment complet et pelleterie, pour enfants.

Nous invitons les marchands de la campagne de visiter notre établissement avant d'aller ailleurs. Le tout est offert en vente à très bas prix.

THÉODORE BOUCHER,
No. 111 et 141, rue Notre-Dame.

19 sept.

La Minerve,

IMPRIMEE ET PUBLIEE PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue Saint Vincent, No. 10.

LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN

Abonnement $4 Par Annee.

Payable d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

Tarif d'Annonce:

Six lignes et au-dessous 2s 6d pour la première insertion et 7½d pour chaque insertion subséquente.

10 do 3s 4d pour la première insertion et 10d pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion et 1d par ligne pour chaque suivante.

Les insertions subséquentes qui ne seront point ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, 2d par ligne.

Annonces de Naissances,	1s 3d chaque.		Payables d'avance
Do Mariages	2s 6d	"	
Do Décès	1s 3d	"	

Les annonces de Naissance, Mariages et Décès pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes au-delà de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

"Avis d'Affaires."—Tout article sous ce titre interligné ou rempli, 4d, par ligne, mesuré avec une échelle de brevière rempli, s'il y a au-delà de 10 lignes; au-dessus de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes 2s 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales, et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, articles, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, &c. Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissances de Dons, &c., sera considéré comme Annonce et paiera de la même manière que les avis d'affaires.

Arrangements Annuels.

Le carré est de 22 lignes de brevière rempli
Le demi-carré de 12 lignes do do
Le prix pour un carré durant l'année est £7 10s avec le privilège de changer une fois le mois.—Pour le demi-carré avec le même privilège d'altération £4 10.

A ceux qui annoncent dans La Minerve

Nous prions ceux qui annoncent dans *La Minerve* d'envoyer leurs annonces avant SIX HEURES, P. M., la veille de la publication, sans quoi elles seront sujettes à être remises au No. subséquent.

L. J. RACINE, GÉRANT DE LA *MINERVE*.

Les abonnés de la *Minerve* et tous autres intéressés dans sa publication sont prévenus qu'à compter de ce jour M. Louis Joseph Racine, gérant de cet établissement, est seul autorisé à transiger des affaires monétaires de ce Bureau et à recevoir les envois d'argent et autres correspondances relatives aux abonnements, aux annonces et autres affaires dépendant de sa gestion. Toutes lettres d'affaires devron en conséquence lui être adressées.

24 juil.